

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CV - Année 1978

4^e LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette

SOMMAIRE DE LA 4^e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :

Octobre 1978	241
Novembre 1978	243
Décembre 1978	245
Les anneaux rocheux aurignaciens des abris Blanchard et Castanet à Sergeac (Brigitte et Gilles DELLUC)	248
Utopie et aménagement du territoire : un projet de désenclavement du Périgord au XVIII ^e siècle (Anne-Marie COCULA)	264
Sur un plan de l'amphithéâtre de Vésone levé en 1821 par de Mourcin (Jean SECRET)	270
La crise du sucre en Dordogne sous le Premier Empire : tentatives de produits de remplacement (Noël BECQUART)	278
Une source de l'histoire du Périgord : la sous-série E-Terriers des Archives de la Gironde (Jean VALETTE)	284
Les enfants trouvés en Nontronnais pendant la première moitié du XIX ^e siècle (Robert BOUET)	291

VARIA

A propos des tableaux donnés par l'Etat à la cathédrale Saint-Front de Périgueux (Michel SOUBEYRAN)	306
Sommaire du tome CV	307
Errata	311

Payez vos cotisations 1979

(NOUVEAUX TARIFS)

C.C.P. de la Société : Limoges 281.70 W

Titulaires :

France et Outre-Mer	40 F
Etranger	45 F

Abonnés :

Particuliers	45 F
Collectivités	50 F

Les cotisations ou abonnements partent du 1^{er} janvier de l'année en cours et sont valables jusqu'au 31 décembre suivant.

Le Directeur : N. BECQUART.

Imprimerie JOUCLA, Périgueux.

Commission Paritaire N° 28.942

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 4 OCTOBRE 1978.

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 44.

NÉCROLOGIE. — MM. Christophe Des Bouillons et Maurice Lachaud.

FÉLICITATIONS. — M^{lle} Eve Marqueyssat, notre doyenne d'âge, pour son 105^e anniversaire; M^{lle} Lucette Aymard, officier des Palmes académiques; M^{me} Denise Robin, médaille Eugène Le Roy.

ENTRÉES D'OUVRAGES. — *Centenaire de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze et du Musée Ernest-Rupin*, catalogue d'une exposition inaugurée à Brive le 9 septembre; don de cette compagnie, qui avait invité notre Président aux cérémonies du centenaire.

Carton rappelant le 30^e anniversaire de la fondation du Spéléo-Club de Périgueux; envoi de cette association.

James et Claude Dauphiné, *Giraut de Bornel, maestre dels trobadors. Choix de poésies, études et traductions* (Périgueux, Fanlac, 1978); offert par l'éditeur.

Jean Valette, *Nicolas de Gaddi, évêque de Sarlat (12 décembre 1533-juillet 1545)* (extr. des « Actes du 96^e Congrès national des Sociétés savantes », Toulouse, 1971, Section de philologie et d'histoire, t. II); offert par l'auteur.

L'Architecture rurale en pierre sèche, revue de l'architecture populaire et anonyme, 1977-78, n^{os} 1 et 2 et supplément au n^o 1; don de M. François Véber, qui étudie dans ce périodique les cabanes de Sorges. On note également au n^o 2 un article de Jean-François Pitiot et Pierre Poupon sur les cabanes de Badefols-sur-Dordogne, ainsi qu'une bibliographie par Christian Lassure de l'architecture rurale en pierre sèche en Quercy et en Périgord.

Encyclopédie de la Bible (Paris-Bruxelles, Sequoia-Elsevier, 1967); offert par M. Véber. M. le Président remercie les divers donateurs.

COMMUNICATIONS. — M. Maxime de Lapeyrouse nous envoie deux citations sur les pâtés de Périgueux : l'une est extraite du *Précis d'une histoire générale de la vie privée des François* (Paris, 1779), t. III, p. 50; l'autre, plus longue et plus précise, a été recopiée dans le *Courrier de la Gironde* du 25 décembre 1792, c'est une réclame pour le citoyen Lafon aîné, qui fournissait des pâtés de perdrix truffées d'après la recette de son oncle, le pâtissier Villereynier.

Le Secrétaire général a relevé dans un catalogue de Gérard Oberlé, libraire au manoir de Pron dans la Nièvre, l'édition originale de *l'Histoire d'une détention de 39 ans dans les prisons d'Etat* par le marquis de Saint-Aulaire (Amsterdam, 1787), une collection des 4 premiers numéros du *Pal* (1885), hebdomadaire animé par Léon Bloy, et une seconde édition originale des *Pensées* de Joseph Joubert (Paris, Gosselin, 1842).

M^{me} Arlette Higounet, qui était venue spécialement à Périgueux en compagnie de son mari et du Professeur Etienne, président de la Fédération historique du Sud-Ouest, présente aux sociétaires le beau volume in-4^e de 460 pages qui vient d'être édité à Bordeaux par la Fédération dans la collection des « Etudes et documents d'Aquitaine »

et qui, sous le titre de *Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles. Etude de démographie historique*, reprend l'essentiel de la thèse brillamment soutenue à Paris par notre distinguée collègue. M^{me} Higounet expose sa méthode de dépouillement, qui a abouti à plus de 80.000 fiches perforées et à 69 tableaux constituant un recensement des familles de la ville sur deux siècles, elle montre comment elle est parvenue à établir une courbe de l'évolution numérique de la population de Périgueux, qui a connu trois « clochers » en 1330, 1365 et 1490 et des moments de brutale récession lors des pestes de 1348 et 1400. Notre collègue insiste également sur le caractère curieusement mobile de cette population, mobilité qui a été très intense chez les laboureurs et les artisans mais aussi parmi les professions libérales (notaires ou médecins). L'immigration a joué un rôle important, et il n'est pas inutile de souligner les apports de régions éloignées comme la Bretagne, l'Auvergne ou le Pays basque. M^{me} Higounet, vivement applaudie par l'assistance, est félicitée au nom de la municipalité de Périgueux par M. Jacques Lagrange, qui évoque le Périgueux d'aujourd'hui et la restauration du secteur sauvegardé. Des questions de détail auxquelles répond l'oratrice sont ensuite posées par MM. Secret, Deffarges et Penaud, ainsi que par M^{me} Sadouillet-Perrin.

M. Pierre Aublant rend compte de notre excursion du 24 septembre, qui a conduit les 75 participants à Saint-Privat-des-Prés où M. Secret présenta l'église du XII^e siècle, puis à Aubeterre. MM. Dubourg-Novès et Patrick Esclafer avaient organisé la visite d'Aubeterre, où l'on put admirer la belle façade de l'église Saint-Jacques, la tour des Clarisses, le couvent à galeries des Récollets et la chapelle des Minimes, qui est menacée de mutilation, mais surtout la remarquable église rupestre souterraine des XI^e et XII^e siècles que présenta savamment M. Dubourg-Novès. La journée s'acheva à la satisfaction générale avec une charmante réception offerte par M. Esclafer en son château de Nadelin, près de Bonnes.

M. Jean Secret explique, à l'aide d'un croquis fait au tableau, le résultat des fouilles actuellement en cours devant l'église de la Cité. On a découvert du côté de la rue l'emplacement d'une porte qui donnait sur le cloître, des morceaux sculptés et des éléments de dallage, et du côté opposé un escalier de quelques marches descendant vers l'Ouest, un bénitier sculpté qui pourrait être gothique et la pile de support de la coupole disparue. On peut se demander, à l'issue de ces fouilles, ce que va faire la ville de Périgueux pour aménager la place de la Cité : M. Jacques Lagrange précise que rien n'est encore arrêté, une décision sera prise prochainement en accord avec l'architecte en chef des Monuments historiques, M. Mastorakis.

Enfin, M. Claude Lacombe rend compte de la dernière réunion de notre Groupe de recherches, où ont été projetées des diapositives rappelant les excursions de vacances. Il signale, en outre, qu'une rencontre de protohistoire s'est tenue tout récemment à Périgueux dans les locaux du C.D.D.P. à l'Ecole Normale : des échanges très fructueux y ont été faits, le prochain colloque de ce genre aura lieu en 1979, à Clermont-Ferrand.

ADMISSIONS. — M. Francis BODDART, 109, rue Louis-Montois, Ronchin (Nord); présenté par MM. Pommarède et Secret;

M^{lle} Brigitte LEFEBRE, 23, rue Arago, Périgueux; présentée par MM. Chevillot et Lacombe;

M. François-René LIDONNE, 65, boulevard du 25 Août 1944, Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne); présenté par M^{me} Bélingard et M^{lle} Roumaillac;

M. Bernard de MONTFERRAND, l'Ermitage, Montferrand-du-Périgord; présenté par MM. Becquart et Secret;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

SÉANCE DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 1978.

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 29. — Excusés : 11.

NÉCROLOGIE. — M^{lle} Marie Menut.

FÉLICITATIONS. — M. Stéphane Rials, à l'occasion de son mariage.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Christian Bonnet, *Capiote, pastorale limousine* (Béziers, C.I.D.O., 1978); hommage de l'auteur, qui rend compte de ses démarches bibliographiques sur cette pièce en occitan du XVII^e siècle.

Trois coupures de presse offertes par M. Secret : une page de *Sud-Ouest Dimanche* du 7 mai 1978, qui évoque le « retour aux sources » du moulin à papier de Couze et la « porte étroite » qu'est devenue la grotte de Lascaux; un commentaire par Théodore Quoniam de la brochure que vient de publier sur Léon Bloy M. Lacroix-à-l'Henry (*Courrier français* du 14 octobre 1978); un article de Jacques Ballarin sur les maisons à empilage de Montastruc en Agenais (*Sud-Ouest* du 21 octobre 1978). M. le D^r Delluc donne quelques détails sur ces curieuses maisons, dont il existe en Dordogne quelques exemples, notamment à Sainte-Sabine.

Trois photographies données par M. Matignon pour illustrer notre dernière promenade : elles représentent la façade de l'église Saint-Jacques d'Aubeterre et le retable de Saint-Privat-des-Prés.

Photocopie d'une requête adressée par le commandant Fabre au ministre de la Marine Théodore Ducos en vue d'obtenir la Légion d'Honneur; don de M. Charles Barrière. Le document, qui n'est pas daté, retrace longuement la carrière maritime du pétitionnaire qui passa 304 mois de sa vie sur des navires et fut maire de sa commune d'origine de 1848 à 1852.

Jean Valette, *La situation religieuse de l'archiprêtre de Pellegrue en 1765* (extr. de la « Revue historique et archéologique du Libournais », s.d.); offert par l'auteur.

Quatre tirés à part donnés par M. Christian Chevillot : *Inventaire d'objets gallo-romains provenant de divers chantiers de Limoges...* (extr. du « Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin », t. CIV, 1977, en collaboration avec Jean-Pierre Loustaud); *Une fibule de la Tène I a trouvée dans un aven sépulcral situé près de la grotte de la Calévie, commune de Meyrals* (extr. du « Bulletin », n° 27 de la Société d'études et de recherches préhistoriques des Eyzies, 1977-78, en collaboration avec Bernard et Jean-Pierre Bitard); *Le mobilier de la grotte sépulcrale des Ormes à Javerlhac* et *Une fosse du Bronze final III b sur le site préhistorique de Solvieux, Saint-Louis-en-l'Isle*, ces deux mémoires extraits de notre Bulletin, t. CV (1978), le dernier étant écrit en collaboration avec le D^r Jean Gaussen.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Le n° 34 de *Combat nature* (novembre-décembre 1978) évoque les dépôts d'ordures autour de Périgueux, la disparition du dépôt de lindane de Lanquais et le projet de lotissement de Boussieyral, à Saint-André-d'Allas.

On note d'autre part dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 75 (1978), n° 6, deux résumés de communications sur l'Aurignacien de la Ferrassie par H. Delporte, qui examine des problèmes typologiques, et par F. Djindjan, qui fait le point d'une tentative de synthèse au niveau européen. Le même périodique donne un article de nos collègues M. et M^{me} Delluc sur la figure gravée de la grotte du Roc pointu à Castels.

COMMUNICATIONS. — M. le Président a relevé la parution d'un livre sur le poète

Francis Vielé-Griffin, par Henry de Paysac (Paris, Nizet, 1976); cet ouvrage nous intéresse car le poète est mort à Bergerac où il s'était retiré. M. Secret fait circuler des photographies de l'ancien prieuré de Brénac à Montignac; il annonce d'autre part que le prochain Congrès de la Société française d'archéologie aura lieu à Sarlat et en Périgord noir du 13 au 21 mai 1979.

M. le Président présente cinq pièces d'archives qui lui ont été remises par le Père Pommarède pour être réintégrées aux Archives départementales. La première est la copie d'une ratification de vente faite le 11 octobre 1727 par Thibaud de La Brousse, comte de Verteillac, en faveur de la ville de Périgueux, d'une maison et jardin à la Cité pour y établir des casernes. Les autres sont des actes reçus par le notaire Beleymes Jeune : description du domaine de Marival à la Cité, acquis sur les Jésuites par Léonard Gay-Lambertie et Jean Claverie et qui comprenait une chapelle (7 thermidor an II); procès-verbal de deux chambres dépendant de la ci-devant grande Mission au requis de l'acquéreur, François Lavaux (23 messidor an VI); acte de dépôt par Antoine Germilhac de deux pièces concernant l'adjudication en 1791 et en l'an III de différents biens nationaux (1^{er} jour complémentaire an VII); subrogation par Jean-Baptiste Gilles à Joseph Soustrout pour une partie de maison du ci-devant Séminaire de Périgueux (29 avril 1808).

M. Becquart commente quatre actes notariés du XVII^e siècle qui concernent l'ermitage du Toulon (3 mai 1639), la confrérie des Pénitents noirs et l'église Saint-Silain (27 août 1633), l'église des Jésuites de Périgueux (7 mai 1649) et l'église des Jacobins (9 juillet 1649). Cette communication sera publiée dans notre *Bulletin*.

M. le Président a reçu du Colonel Laroche un extrait des mémoires de Decoux-Lagoutte, ancien maire de Trémissac. Il donne lecture de quelques passages savoureux évoquant des personnalités comme Parrot, Georges Bonnet, Joucla, Bardi de Fourtou et le chanoine Rebière.

M. Secret revient sur les fouilles de la Cité qui ont été poussées jusqu'à l'ancien dallage roman. On a retrouvé deux massifs qui ont servi à soutenir des piles, deux sarcophages et une porte ouvrant sur une hypothétique chapelle du XVI^e siècle. La question du réaménagement de la place après les fouilles a été examinée par une commission qui ne semble pas avoir dégagé une très nette unanimité.

M. Gilles Delluc présente une lettre adressée à Didon par l'abbé Breuil en 1916, elle concerne le crâne de l'homme du Moustier qui fut cédé au Musée de Berlin par le Suisse Hauser. Notre collègue montre également quelques diapositives sur des détails du cloître de Cadouin.

M^{me} Sadouillet-Perrin, revenant sur l'inscription de la rue du Cimetière Saint-Silain à Périgueux (voir le *Bulletin* de 1978, p. 171), a acquis la conviction qu'il s'agissait bien du Présidial. Elle a correspondu à ce sujet avec M^{lle} Comte et retrouvé aux Archives un plan de 1825 qui confirme l'hypothèse. Notre vice-présidente a d'autre part établi, à partir d'un livre de Marc Soriano sur Jules Verne, que le beau-père de l'écrivain, Joseph-Julien Deviane, était né à Périgueux le 7 floréal an III. Le Dr Delluc signale à ce propos qu'on ne connaît dans l'œuvre de Jules Verne que trois allusions au Périgord, la plus importante étant relative au royaume de Patagonie qui est cité dans « Les enfants du capitaine Grant ».

M. Jacques Lobjoit, représentant M. Norbert Aujoulat, évoque la mise au jour de 13 sarcophages à Périgueux, place Daumesnil, à quelques mètres du porche Nord de la cathédrale. Cet exposé sera publié dans notre *Bulletin*.

Enfin, M. Claude Lacombe rend compte de la dernière réunion du Groupe de recherche, qui a eu lieu le 20 octobre. Il s'est rendu à Coutures pour répondre au désir de M. Federmann (voir le *Bulletin* de 1978, p. 173) et a pu établir qu'il s'agissait d'un autre cluzeau que celui décrit en 1886 par Michel Hardy. M. Lacombe signale également que plusieurs membres du Groupe ont participé tout récemment à deux congrès: les 7 et 8 octobre à Drancy, où l'on s'est penché sur l'archéologie des mottes féodales,

les 27, 28 et 29 octobre, près de Châteauroux, où étaient à l'ordre du jour les problèmes posés par l'habitat à l'Age du Fer en Europe. M. Chevillot a fait une communication lors de ce congrès sur les structures de l'habitat périgourdin à l'Age du Fer.

ADMISSIONS. — M. Claude BOUTY, la Faucondière, Maurens; présenté par MM. Des Bouillons et Henry de Montferrand;

M. l'Abbé Robert BOUET, presbytère de Nontron; présenté par MM. le chanoine Goumet et Secret;

M^{lle} Anita HADJADJI, Pommier, Notre-Dame-de-Sanilhac; présentée par MM. Bardy et Secret;

M^{me} Marguerite PAULLEVÉ, 12, rue Pablo-Néruda, Boulazac; présentée par M^{mes} Bélingard et Besse;

M. et M^{me} Gabriel RENDU, 10, rue d'Assas, Paris (VI^e) et la Forge-d'Ans à la Boissière-d'Ans; présentés par MM. Becquart et Secondat;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

SÉANCE DU MERCREDI 6 DÉCEMBRE 1978.

Présidence de M. Marcel Secondat, Vice-Président.

Présents : 41. — Excusés : 3.

NÉCROLOGIE. — M^{me} Charles Lafon, M. le comte Léo de Giraudy du Grey.

FÉLICITATIONS. — M^{me} la baronne de Bastard, médaille d'honneur de l'Institut international des châteaux pour la restauration d'Hautefort.

REMERCIEMENTS. — MM. François Boddart et Claude Bouty, M^{lle} Anita Hadjadji, M. et M^{me} Gabriel Rendu.

ENTRÉES D'OUVRAGES. — Brigitte et Gilles De'luc, *Une croix historiée à Tursac* (extr. du tome CV de notre « Bulletin », 1978); hommage des auteurs.

Les mêmes, *La figure gravée de la grotte du Roc pointu à Castels* (extr. du « Bulletin de la Société préhistorique française », t. 75/6, 1978); hommage des auteurs.

Claude Lacombe, *Les gravures pariétales anthropomorphes de l'abri du Fayard, commune de Campagne* (extr. du tome CV de notre « Bulletin », 1978); hommage de l'auteur.

Compte rendu ronéoté de l'assemblée générale de l'Amicale des anciennes élèves du Lycée Laure-Gatet, 20 octobre 1978; offert par M^{me} Fellonneau.

Le Président de séance remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans *L'Agriculteur de la Dordogne*, n° 309 du 20 novembre 1978, la suite d'un feuilleton de Jean Prajail, *Portail sur le couchant*, dont le cadre se situe en Périgord (Jean Prajail est le pseudonyme de M. Laguionie).

Le *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 75/7, 1978, publie d'autre part une étude de Guy Célérier et Françoise Delpech, « Un chien dans l'Azilien de Pont d'Ambon ? », ce gisement étant situé à Bourdeilles.

COMMUNICATIONS. — M. René Deuscher nous a questionné par téléphone sur l'existence d'une inscription latine hypothétique à la chapelle de la Madeleine, commune de Tursac. M. Secondat, qui connaît bien le site, n'a jamais rien vu de tel à cet endroit.

M. René Larivière nous a fait parvenir un compte rendu de fouille portant sur deux cluzeaux situés à Terrasson, près des bâtiments jouxtant une ancienne porte de ville. On note dans l'un d'eux la présence de stalactites.

M. Jean-Claude Ignace a rédigé un mémoire que nous publierons sur la légende et le culte de saint Front. Il pense que ce culte n'a dû faire son apparition que vers la fin du VI^e siècle pour se développer ensuite progressivement. Quant à saint Front lui-même, il fut plutôt un ermite qu'un évêque.

M. Maxime Dichamp évoque des souvenirs de son enfance à propos de Léon Bloy, qui fut son voisin à Montmartre, vers 1908-1911. On voyait peu l'écrivain, qui ne recevait guère et travaillait souvent dans son jardin. Notre collègue se souvient avec émotion d'avoir été parfois remarqué par le terrible visage de Léon Bloy.

M^{me} Sadouillet-Perrin s'est penchée sur quelques patrons de paroisses au sexe équivoque qui ont donné leur nom à des communes du département de la Dordogne. Elle examine successivement le cas de sainte Alvère et sainte Aulaye, que l'usage administratif tend à masculiniser, et à l'inverse celui de saint Orse et saint Trié (déformation de Trojan) que l'on persiste à féminiser. Ce mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.

M. le D^r Saint-Cyr évoque de façon très poétique l'attachante figure de Joséphine Tascher de la Pagerie, impératrice des Français, qui est issue d'une famille du Bergeracois implantée à la Martinique. On lira également ce texte dans une de nos prochaines livraisons.

M. Gilles Delluc a publié en 1973 dans *Gallia-Préhistoire*, t. XVI, p. 201, un article sur des figurations paléolithiques inédites de la région des Eyzies, dont une main négative rouge à la grotte Archanbeau. Il est apparu, depuis la publication de ce texte, que la coloration était due non à une peinture d'origine humaine mais à une altération naturelle de la roche. Il convient donc de retirer la grotte Archanbeau de la liste des grottes ornées.

Notre collègue présente d'autre part une série de diapositives sur les très abondantes sculptures d'animaux, de fous et de démons qu'il a étudiées au cimetière de Cadouin avec M^{me} Delluc. L'inventaire de ce bestiaire élargi, réalisé avec beaucoup de minutie, révèle un total de 164 animaux dont bon nombre de coquilles, des oiseaux et des canidés, quelques bêtes fantastiques assez conventionnelles et des animaux de choix tels le lion et l'aigle. Le D^r Delluc montre également comment a été repeinte récemment la fresque de Cadouin de façon si singulière.

M. Claude Lacombe rend compte de la dernière réunion du Groupe de recherches, qui s'est tenue le 24 novembre. On y a évoqué notamment les découvertes de sarcophages de la place Daumesnil, à Périgueux et celles de Saint-Astier, qui ont été présentées par M. Avrilleau. M. Lacombe commente également deux documents offerts aux Archives de la Dordogne par M. Jean-Pierre Gouaud : il s'agit d'un extrait de procès-verbal d'adjudication avec quittance, relatif à une portion de bois au Bugue acquise par le citoyen Antoine Germillan en fructidor an II aux dépens de l'émigré d'Abzac, condamné à mort.

M. Soubeyran signale la démolition en cours d'une « borie » sise à Saint-Raphaël; il est intervenu auprès du maire de cette commune, mais on peut redouter la disparition de cette cabane qui n'est pas protégée. Notre collègue apporte un intéressant complément à l'étude de M. Secret sur les tableaux donnés par l'Etat aux églises périgourdines (*Bulletin* de 1978, p. 185) : cette intervention prendra place dans nos *Varia*.

Enfin, M. Soubeyran, qui poursuit activement son enquête sur l'*holosericum* de Saint-Front déjà mentionné à la séance de septembre (*Bulletin* de 1978, p. 173), en a retrouvé un fragment au Musée du Cluny : c'est un « samit » d'Espagne de la fin du

XII^e siècle. D'autres fragments du même tissu se trouveraient au Musée des Tissus de Lyon, au Musée des Arts décoratifs à Paris et au Kunstgewerbe Museum de Berlin.

ADMISSIONS. — M. Jacques LOBJOIT, les Genêts, Blis-et-Born; présenté par MM. Aujoulat et Secret;

M. et M^{me} Marcel DEFIX, 3, rue Claude-Bernard, Périgueux; présentés par MM. Deffarges et Feton;

M^{me} Marguerite ALIX, le Bos, Saint-Chamassy; présentée par M^{mes} Parat et Sadouillet-Perrin;

M^{lle} Véronique LAMOTHE, 9, rue de Campniac, Périgueux; présentée par M^{me} Rousset et M. Secret;

M. Michel BROUILLET, école de Thenon; présenté par M. et M^{me} Rousset;

M. Guy MARCHESSEAU, 55, rue Wilson, Périgueux; présenté par MM. Pommarède et Secret;

M. l'Abbé Michel DUBUT, 12, rue du Plantier, Périgueux; présenté par MM. Jardel et Pommarède;

M^{lle} Chantal GIRY-LATERRIÈRE, Beaufort, 7, rue de Turenne, Périgueux; présentée par MM. Jardel et Secret;

M. Jean-Claude IGNACE, 12, rue des Hortensias, Bergerac; présenté par MM. Becquart et Secret;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président de séance,

M. SECONDAT.



Les anneaux rocheux aurignaciens des abris Blanchard et Castanet à Sergeac

A côté des vestiges d'une riche industrie lithique (Sonneville-Bordes, 1960) et osseuse (Prost, 1973) et de blocs portant les premières gravures et peintures (Delluc, 1975), certains gisements aurignaciens du Périgord ont fourni des pierres calcaires percées d'anneaux dont l'usage originel demeure conjectural. Ces gisements sont essentiellement l'abri Blanchard et l'abri Castanet, à Sergeac. Pratiquement contigus, ils sont situés en rive droite du ruisseau des Roches, affluent de la Vézère, sous le promontoire de Castelmerle.

L'abri Blanchard.

Cet abri (dit aussi abri Blanchard des Roches ou abri Didon) fut découvert, à la fin du siècle dernier, par A. Reverdit qui mit au jour la couche supérieure du gisement, puis abandonna ses recherches du fait de la présence de gros blocs de rocher. Marcel Castanet redécouvre en 1909 cette station et décide Louis Didon à louer puis à acheter le terrain. Ainsi, du début de 1910 à la fin de 1911, M. Castanet va fouiller l'abri Blanchard pour le compte de L. Didon. De ces deux années de travaux, il demeure la publication de L. Didon (Didon, 1911), de nombreuses lettres de M. Castanet à son commanditaire¹ et de nombreux objets conservés dans diverses collections françaises, européennes et américaines.

L. Didon releva une coupe du gisement scellé par l'effondrement de la voûte de l'abri (Didon, 1911, p. 250-251). Il observait de bas en haut :

- A) le sol rocheux creusé de 4 cuvettes ayant servi de foyers;
- B) une couche d'Aurignacien typique (Aurignacien stricto sensu);

1. M^{me} A. Picard, fille de L. Didon, a bien voulu nous confier cette collection de documents qui constitue, pour l'abri Blanchard, un véritable carnet de fouilles. M. Castanet, en effet, écrivait presque chaque jour à L. Didon pour le tenir au courant de l'avancement des travaux.

- C) une couche d'éboulis;
- D) une 2^e couche d'Aurignacien typique;
- E) une couche d'éboulis avec gros blocs;
- F) une couche de terre végétale.

Bien que, durant la fouille, L. Didon ait recommandé à son fouilleur de séparer les objets provenant de chacune des deux couches aurignaciennes et que celui-ci ait suivi ses conseils (lettre de M. Castanet à L. Didon, 4 avril 1910), il n'a pas cru nécessaire de faire état de cette distinction lors de sa publication. Pour D. de Sonnevill-Bordes, les deux niveaux de l'abri Blanchard sont probablement équivalents à ceux de l'abri Castanet (Sonneville-Bordes, 1960, p. 100), c'est-à-dire rapportables, compte tenu des sagaies à base fendue et des sagaies losangiques, à l'Aurignacien I et à l'Aurignacien II, type de l'abri Castanet. C. Prost, étudiant le matériel osseux, va dans le même sens (Prost, 1973, p. 300). Ce gisement a livré, au moins, 10 blocs gravés, 7 blocs peints et 4 blocs creusés de cupules. Les sujets représentés sont essentiellement des images génitales féminines et des tracés fragmentaires d'animaux (Delluc, 1975).

La découverte de pierres à anneaux à l'abri Blanchard peut être suivie dans les comptes rendus de M. Castanet à L. Didon dont quelques extraits sont ici fournis : « Il se trouve des pierres percées, genre anneaux, au fond de la couche de surface » (19 mai 1910). « Ces 4 pierres percées se sont trouvées dans la terre jaune, tout près de la couche de surface » (21 mai 1910) (le croquis annexé indique la base de la couche E). « La grosse pierre que votre fils a vue, je l'ai nettoyée. Il y a beaucoup de traits autour de l'anneau cassé » (bloc non publié par L. Didon et non retrouvé) (5 janvier 1911). « Une autre pierre porte un creusement tout autour qui servait probablement à attacher quelque chose » (22 mai 1911) (Il s'agit ici, à vrai dire, d'une gorge circulaire et non d'un anneau, mais M. Castanet et L. Didon pensaient que les pierres à gorge, de même que les pierres à anneaux, servaient de points d'attache pour des liens).

Le 5 septembre 1911, M. Castanet écrit : « J'ai passé en revue et noté à mesure toutes les pierres contenant quelque chose comme anneau. J'ai relevé sur place le dessin des pierres ». Il fournit le croquis de 12 pierres à anneaux (fig. 1 à 12). Ce travail intéresse L. Didon qui demande des précisions et M. Castanet répond le 12 octobre 1911 : « Je m'empresse de vous donner les renseignements que vous me demandez; comme

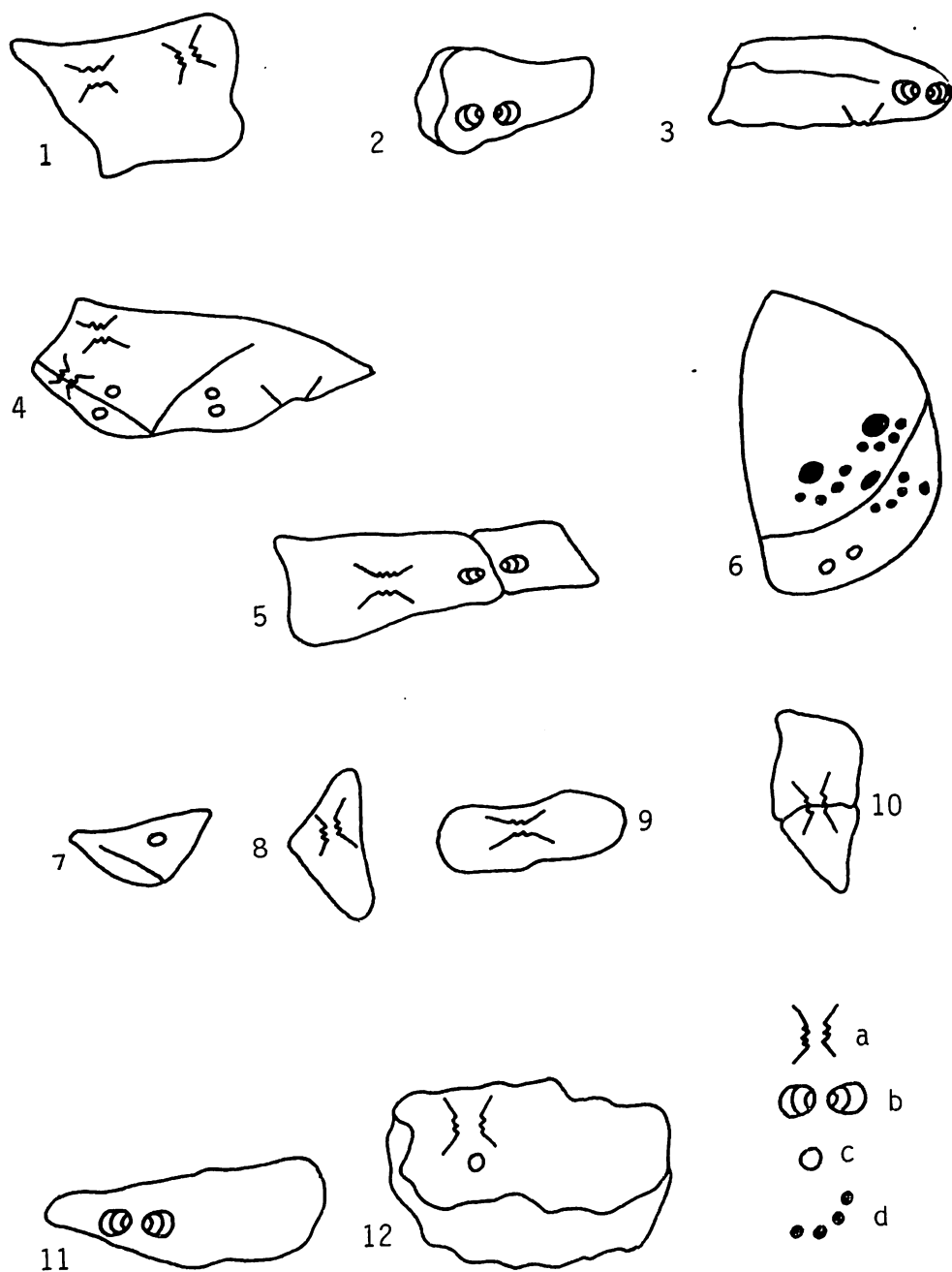


Planche 1

Figures 1 à 12.

Abri Blanchard. Blocs à anneaux découverts par M. Castanet en 1910-1911.

a) anneau cassé — b) anneau intact — c) ébauche d'anneau — d) cupules en « jeu »
ou en « empreinte ».

pierres à anneaux, je vous donne exactement les dimensions ». Il joint à sa lettre un tableau donnant les dimensions de 19 pierres.

L. Didon publie, en 1911, 21 pierres à anneaux (soit les 19 de M. Castanet et 2 supplémentaires) se répartissant comme suit : 4 à 1 anneau d'angle intact; 2 à 1 anneau plat intact; 6 à 1 anneau d'angle cassé; 1 à 1 anneau d'angle cassé et recommencé; 1 à 2 anneaux à plat cassés; 1 à 2 anneaux à plat (1 intact et 1 cassé); 2 à 2 anneaux d'angle cassés; 1 à 1 anneau plat intact et un autre commencé à côté; 1 à 1 anneau à plat intact et 1 anneau d'angle cassé; 1 à 2 anneaux à plat inachevés et 2 cassés; 1 à 1 anneau à plat intact et 1 anneau d'angle inachevé avec 3 groupes de cupules gravées en « empreinte ». Soit un total non négligeable de 13 pierres à 1 anneau et 8 pierres portant au moins 2 anneaux et au plus 4.

Entre les dessins fournis par M. Castanet le 5 septembre 1911 et le tableau de L. Didon, on note quelques différences : si les pierres n^{os} 1, 2 et 4 de Didon correspondent bien aux pierres n^{os} 1, 2 et 4 de Castanet, en revanche les n^{os} 5 et 6 sont intervertis; il ne semble pas y avoir de correspondance entre les pierres n^{os} 3, 7 et 11 des deux séries; enfin la pierre n^o 12 dessinée par M. Castanet est peut-être la pierre n^o 21 du tableau. Dans sa lettre du 5 septembre 1911, M. Castanet indique à L. Didon que ses pierres n^{os} 1 et 2 sont celles qu'il a désignées pour le Musée du Périgord à Périgueux. En fait ce n'est qu'en 1912 que L. Didon offrit, à ce musée, les deux pierres à anneau qui sont enregistrées sous les n^{os} 4705 et 4706. La pierre n^o 4705 ne correspond ni à l'une ni à l'autre des deux pierres indiquées par M. Castanet mais plutôt, sous réserve, à la pierre n^o 11 de M. Castanet. La pierre n^o 4706 du Musée du Périgord n'a pas été retrouvée.

Après la publication de l'article de L. Didon, M. Castanet fournira encore quelques indications à ce dernier. Il a trouvé, dit-il, des pierres avec cicatrices d'anneaux dans les murettes de soutènement de la terrasse du gisement proprement dit (construites vers 1850) (30 septembre 1911). Le 28 novembre de la même année, il annonce : « J'ai trouvé 6 autres pierres à anneaux, plus une avec l'anneau intact. Sur les autres, les anneaux sont enlevés. Parmi ces dernières, une pierre, après que l'anneau ait été enlevé, a été peinte. L'emplacement, la partie creusée de l'anneau est ocreuse et la surface est verdâtre...; ce morceau de pierre, cassé de l'époque, devait appartenir à une autre pierre beaucoup plus grosse » (le total des

pierres à anneaux atteint donc désormais le nombre minimal très remarquable de 28 exemplaires). « Une autre pierre aussi, qui n'est pas bien grosse, est gravée ou creusée sur une ligne de 0,01 m de profondeur » (ce bloc porte une vulve gravée à l'avert et, au revers, une saignée qui pourrait correspondre à la pose d'un lien (Delluc, 1975, bloc 4).

Il demeure en réalité peu d'exemplaires de ces pierres à anneaux. Quatre d'entre elles figurent dans les collections du Musée du Périgord à Périgueux (mais l'une n'a pas été retrouvée) et un doute subsiste sur l'origine d'une cinquième. La pierre n° 4705 (fig. 19) est une pierre à un anneau formé par deux entonnoirs qui se rejoignent obliquement en ménageant un pont rocheux assez épais (3,5 cm de portée), à section triangulaire à base externe (2,6 cm sur 2,8 cm de hauteur); sa charge maximum peut être estimée à 233 kg²; il ne demeure aucune arête vive à la jonction des deux entonnoirs et l'usure est particulièrement sensible sous le pont rocheux de l'anneau. Le pertuis a un diamètre d'environ 0,7 cm de diamètre. La pierre n° 4706 n'a pas été retrouvée. La pierre n° 12184 (fig. 20) est un petit bloc trapu percé d'un anneau passant sous une de ses arêtes en ménageant un pont rocheux de 4,5 cm de portée, à section subtriangulaire à base externe (2,2 cm sur 2,8 cm de diamètre); sa charge maximum peut être estimée à 153 kg; toutes les arêtes de l'anneau sont arrondies, comme polies par l'usage. Cette pierre figure dans la publication de L. Didon sur la planche photographique VIII, en bas et à gauche du n° 3 (Didon, 1911). La pierre n° 12187 (fig. 22 et 25) fait partie d'un groupe de pierres données en 1940 au Musée du Périgord par M^{me} Didon. Elle est attribuée par erreur à l'abri Labatut de Sergeac; en fait elle provient de l'abri Blanchard: elle figure en effet sur la planche photographique VIII de la publication de L. Didon consacrée à l'abri Blanchard (Didon, 1911) et une confusion n'est pas possible puisqu'en 1911 les fouilles de l'abri Labatut n'avaient pas

2. Le calcul suivant permet d'estimer la charge maximum que peut supporter un anneau rocheux. Lorsqu'un effort est appliqué sur un anneau rocheux, la condition d'équilibre s'exprime par la formule : $R \cdot l/V = Mf$ où R est un coefficient de charge à la rupture qui dépend de la nature de la roche (ici pour un calcaire demi-ferme, on peut considérer que $R = 12$ Newton/mm²); l/V est le module de flexion qui varie avec la forme de la section : $l/V = b \cdot a^2/24$ avec $b =$ longueur de la base, $a =$ hauteur du triangle dans le cas d'une section triangulaire et avec $b =$ longueur de la diagonale perpendiculaire au sens de l'effort, $a =$ longueur de la diagonale dans le sens de l'effort dans le cas d'une section losangique; Mf , le moment fléchissant, est maximum pour une charge P concentrée au milieu de la portée de longueur L (dans le cas, ici représenté, d'une poutre parfaitement encastree à ses deux extrémités); sa valeur est alors $Mf = P \cdot L/8$. La formule s'écrit donc : $12 \cdot b \cdot a^2/24 = P \cdot L/8$, soit : $P = 4 \times b \cdot a^2/L$ Newton ou $P \approx 4/10 \times b \cdot a^2/L$ kilog (toutes les longueurs sont exprimées en mm). On a vérifié, dans les principaux cas, que la section était suffisante pour résister au cisaillement.

commencé. C'est un gros bloc de calcaire dont toutes les arêtes sont mousses; il est traversé de part en part par un anneau fait par la rencontre, en sablier, de deux profondes et larges cuvettes faites au pic. L'anneau est robuste, le pont rocheux a une section sublosangique de 4 cm et 4,1 cm de diagonales et 7 cm de portée; sa charge maximum peut être estimée à 384 kg. Il s'agit ici incontestablement d'un anneau taillé sur un bloc isolé. Une autre pierre (fig. 21) est enregistrée au Musée du Périgord sous le n° 12186 comme provenant de l'abri Blanchard. Elle appartient au même lot que la précédente. Comme aucune indication ne vient confirmer son origine, il est licite de la mettre en doute et d'émettre l'hypothèse d'une inversion avec la pierre précédente. Dans ce cas elle proviendrait de l'abri périgordien Labatut. Il s'agit d'une dalle de desquamation percée, sous une aspérité de sa surface, d'un anneau fait par la rencontre de deux entonnoirs obliques, réalisant un pont rocheux solide, sublosangique de 2,2 cm sur 2,2 cm de diagonales et de 2 cm de portée, aux arêtes entièrement émoussées et laissant libre un pertuis un peu plus important que dans le cas précédent (environ 1 cm de diamètre); sa charge maximum peut être estimée à 213 kg.

Une des pierres à anneau de l'abri Blanchard, photographiée par G.G. Mac Curdy, fait partie de la collection de l'American Museum (Mac Curdy, 1914, p. 233). En outre, un bloc de ce gisement gravé d'un frontal de capridé ou de cervidé (fig. 18) porte la cicatrice d'un anneau cassé (Delluc, 1975, Blanchard bloc 2). Il est conservé au Musée du Périgord sous le n° 4709. Ce bloc conserve, dans un angle de sa face ornée, un creux en demi entonnoir poli (7 cm à sa partie la plus large, 1 cm à sa partie la plus étroite). La surface qui l'entoure est la cicatrice de l'éclat qui a emporté la partie supérieure de cet entonnoir. Il semble s'agir des vestiges d'un anneau fait par la rencontre de deux entonnoirs passant sous une arête du bloc. Le deuxième entonnoir aurait disparu avec une fracture latérale du bloc. La destruction de l'anneau peut résulter de son utilisation mais on ne peut pas l'affirmer.

La position stratigraphique des pierres à anneaux est précisée par M. Castanet dans une lettre du 16 octobre 1911. Il avait déjà mentionné que certaines d'entre elles provenaient de la base de la couche E et que d'autres avaient été extraites par lui des murettes de soutènement (21 mai 1910 et 30 septembre 1911). Certaines autres ont été trouvées dans l'éboulis inférieur C (couche stérile séparant les 2 niveaux d'occupation aurignacienne),

les anneaux tournés particulièrement en-dessous (c'est-à-dire la face portant l'anneau tournée vers le paléosol) et d'autres enfin dans ses propres déblais. M. Castanet fournit en outre une observation d'un grand intérêt sur la position de ces blocs par rapport à l'abri proprement dit : « Ils se sont trouvés quelque peu dispersés au centre de la fouille, mais la plus grande quantité à un mètre du bord de la terrasse, du côté du vallon, sur tout le prolongement de la fouille ». De la même façon, observe-t-il, à l'abri Castanet, les pierres à anneaux étaient présentes dans les deux couches du gisement (l'inférieure étant la plus riche) et dans l'éboulis les séparant et, là encore, en bordure du surplomb de l'abri.

Grâce aux notes de M. Castanet, on peut conclure que l'abri Blanchard a donné au moins 28 pierres à anneaux. En dehors de certaines qui furent découvertes dans les murettes de soutènement ou dans les propres déblais du fouilleur, elles provenaient soit de l'éboulis C situé entre les deux niveaux d'occupation, soit de l'éboulis E surmontant ces niveaux. Le plus grand nombre se trouvait au niveau le moins profond du surplomb de l'abri effondré, en bordure de la terrasse. Cela suggère la chute, entre les deux occupations aurignaciennes et après la dernière, de portions de la voûte aménagée, essentiellement en bordure de l'abri.

Parmi les pierres dont le type de l'anneau (ou des anneaux) est connu, on dénombre à Blanchard 13 pierres à anneau d'angle, 6 pierres à anneau à plat et seulement 2 pierres portant simultanément anneau à plat et anneau d'angle. Il n'est pas impossible que les pierres à anneau à plat proviennent surtout de la voûte de l'abri et que les pierres à anneau d'angle aient été, dès l'Aurignacien, des blocs isolés utilisés comme points d'attache au sol. Mais ce partage est sans doute trop schématique car on peut imaginer une voûte irrégulière aux angles percés d'anneaux tout comme de larges blocs de surface plane utilisés au sol.

L. Didon voyait dans ces pierres à anneaux des tendeurs pour tendre les peaux à apprêter ou pour assurer le tombant des peaux placées à l'entrée de l'abri, l'homme ayant cherché à imiter les pierres trouées naturellement. Dans l'ordre chronologique, il pensait que les anneaux d'angle précédaient les anneaux à plat avec deux trous coniques et biais qui pouvaient équiper plafonds et parois, le procédé n'étant pas limité à des attaches sur des blocs isolés mobiles. Sur le plan technologique, l'auteur envisageait 5 types : pierres ayant une rainure circu-

laire pour empêcher le glissement du lien; pierre percée de part en part; pierre avec un trou oblique dans un angle; pierre avec un anneau dans une aspérité; pierre avec un anneau creusé dans une face plane (fig. 13 à 17).

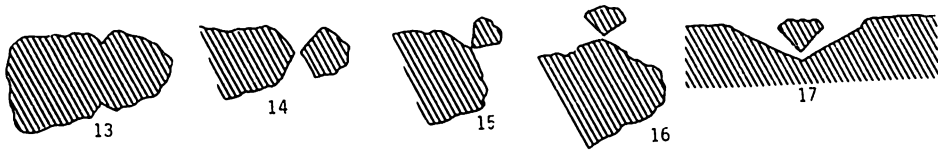


Planche 2

Figures 13 à 17.

Les divers types de pierres d'attache : pierre à gorge; avec anneau perçant de part en part; avec trou oblique dans un angle; avec anneau dans une aspérité; avec anneau creusé dans une face plane.

Le procédé utilisé pour le creusement des anneaux semble avoir été une préparation par percussion lancée au pic suivie souvent de la rotation axiale alternative de l'outil (percussion posée ponctiforme circulaire). Cette hypothèse, que confirme l'expérimentation, rend bien compte de l'aspect le plus fréquent de l'anneau en coupe : deux cônes opposés par leur sommet, en sablier, sans traces de coups de pic.

L'abri Castanet.

Il est situé immédiatement en amont, à quelques mètres du précédent. Le gisement a été reconnu par M. Castanet quelques mois après celui de l'abri Blanchard et le fouilleur incita, mais en vain, L. Didon à mener là une seule et même grande fouille. D. Peyrony devint, en mai 1911, locataire de cet abri et dirigea, pour le compte de l'Etat, jusqu'en 1913, les fouilles exécutées, ici encore, par M. Castanet. Il en rendit compte 20 ans plus tard. La stratigraphie décrite par l'auteur est la suivante :

- A) couche inférieure avec 4 foyers (niveau des pointes à base fendue) : Aurignacien I;
- B) éboulis provenant de la voûte avec grandes plaques portant des anneaux à plat et des parties gravées et peintes;
- C) niveau des pointes losangiques aplaties : Aurignacien II.

Le tout recouvert d'éboulis calcaires et de terre (Peyrony, 1935). D. de Sonneville-Bordes a insisté sur l'extrême ressemblance d'allure générale des outillages des deux niveaux et sur les ressemblances remarquables de ces outillages avec ceux de l'abri Blanchard (Sonneville-Bordes, 1960, p. 104-105). C. Prost

considère que le niveau inférieur de l'abri Castanet (pointes à base fendue à section subrectangulaire) peut être légèrement antérieur à celui de l'abri Blanchard (pointes à base fendue à section elliptique). Les blocs ornés sont au nombre de 8 (5 blocs gravés et 3 blocs peints). Ils portent des sujets très analogues à ceux des blocs de l'abri Blanchard (Delluc, 1975).

M. Castanet, fouillant l'abri qui porte son nom après avoir fouillé l'abri Blanchard, ne manqua pas d'esquisser une comparaison entre ses deux abris contigus, en particulier lorsqu'il parle des pierres à anneaux. Il écrit à L. Didon : « Il s'en est trouvé dans les deux couches et dans l'éboulis entre les deux couches... Les pierres à anneaux, nombreuses ici aussi, surtout dans la couche inférieure, se trouvent placées en grand nombre à l'extrémité de la couche, au bord de la terrasse et pareillement à l'abri Blanchard » (16 octobre 1911).

Ainsi, dans les deux cas, les pierres à anneaux semblent bien avoir été découvertes à l'aplomb de la falaise et non dans la partie profonde de l'abri. Deux anneaux à plat demeurent d'ailleurs sur place : l'un (fig. 26) foré sous la voûte effondrée de l'abri paraît bien avoir occupé une situation proche de l'angle formé par le plafond de l'abri et le pan de falaise sus-jacent; l'autre est creusé sur un bloc plus petit actuellement en bordure du vallon.

D. Peyrony, à l'issue de cette fouille, écrira avoir observé dans la couche A (Aurignacien I) des pierres à anneaux (en général d'angle avec sur certaines des cupules peu profondes) dont l'une lui paraissait avoir été « l'objet d'un travail de raclage dans toute sa partie supérieure... l'aspect général de cette pièce est celui d'un animal à corps massif retournant la tête, les deux trous de l'anneau formant les yeux (Peyrony, 1935, fig. 18, p. 435)... les raclages... sont de nature à faire prendre en considération l'hypothèse d'une grossière œuvre d'art » (*ibid.*, p. 436). Cette dernière interprétation paraît pour le moins aventureuse et ne semble pas devoir être retenue. Cette pierre avait été découverte par M. Castanet au-dessus d'un large foyer contenant lui-même un bois de renne, comme l'indique une lettre du fouilleur à L. Didon du 24 mars 1915. Elle porte en outre trois séries de très petites cupules ponctiformes et, au total, deux anneaux dont un très petit (Delluc, 1975, bloc 1). Ce bloc est conservé au Musée des Eyzies (fig. 24, 27, 28). Le petit anneau (fig. 24 et 27) est fait par la réunion de deux entonnaires obliques passant sous une irrégularité d'une face latérale, déterminant un pont rocheux mince, à section subtriangulaire

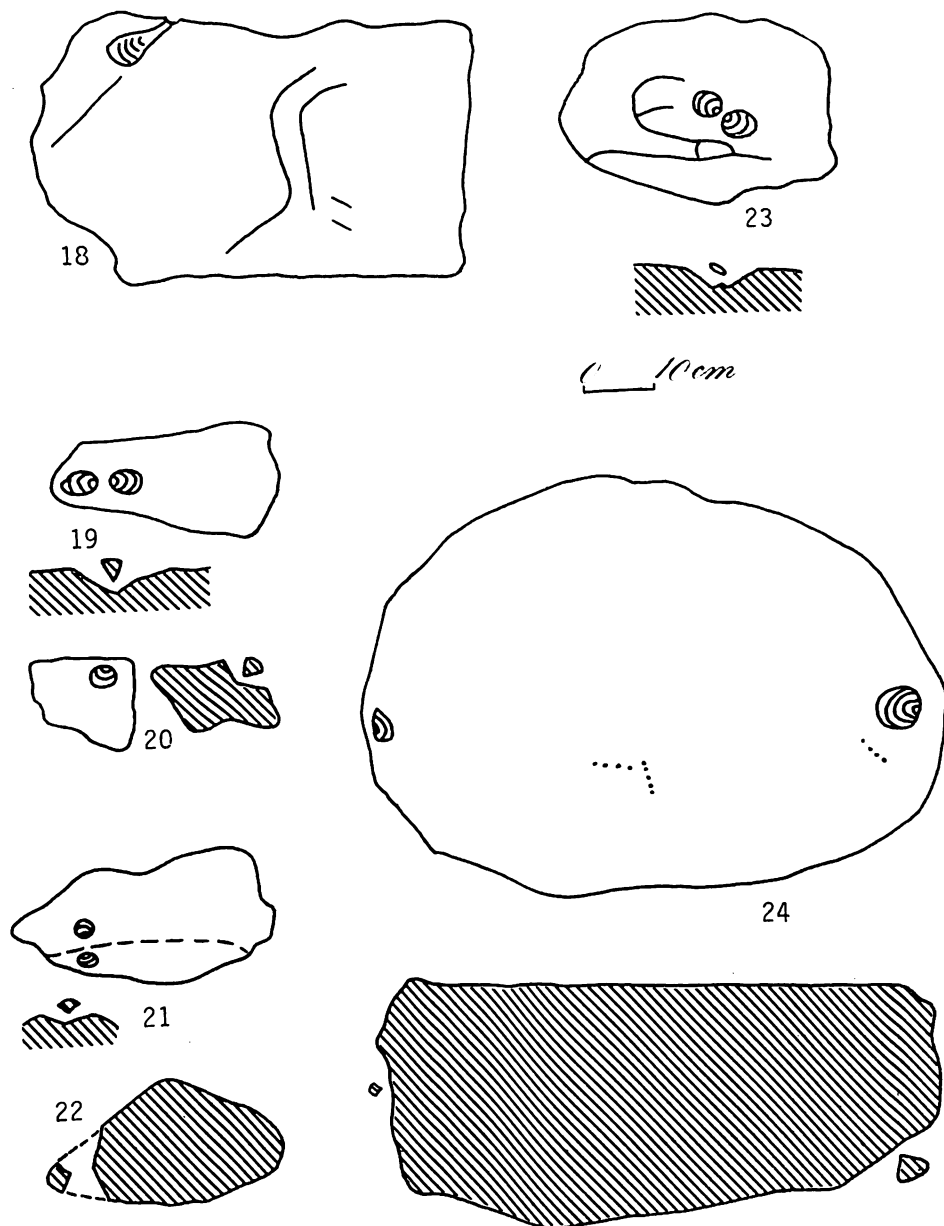


Planche 3

Figures 18 à 24.

Abri Blanchard : 18) Bloc gravé avec vestige d'un anneau. 19, 20, 22) Blocs à anneaux. 21) Bloc à anneau marqué, sans doute par erreur, Blanchard, proviendrait de l'abri Labatut.

Abri Castanet : 23) Bloc gravé avec anneau. 24) Bloc à 2 anneaux (et séries de m.nuscules cupules).

à base externe (1 cm sur 1,3 cm de hauteur), de 4,5 cm de portée; sa charge maximum peut être estimée à 15 kg; les arêtes de jonction des deux entonnoirs ne sont pas usées, le pertuis sous l'anneau est minuscule. Son usage est problématique. En revanche, le gros anneau (fig. 24 et 28) est fait par la réunion de deux entonnoirs de grande taille (8 cm d'ouverture) paraissant creusés par piquetage et convergents sous la jonction arrondie de deux faces du bloc. Le pont rocheux de l'anneau est robuste, sa section est subtriangulaire à base externe (4,5 cm sur 5 cm de hauteur), sa portée est de 8 cm; sa charge maximum peut être estimée à 562 kg; ses arêtes sont entièrement arrondies mais il demeure une petite crête rocheuse à la jonction des deux entonnoirs du côté opposé au pont, c'est-à-dire sur la partie non fonctionnelle du pertuis. L'observation des traces d'usure sur cet anneau est cependant imparfaite car il est encrassé par le frottement des mains des visiteurs à la portée desquelles il est resté pendant des années. Les dimensions du bloc et la robustesse de cet anneau permettent raisonnablement d'envisager un usage matériel de cet anneau.

Dans la couche C (Aurignacien II) ont été mises au jour de « nombreuses plaques calcaires, présentant des anneaux à plat sur la surface régulière », probablement destinés, disait D. Peyrony, à la suspension de quartiers de venaison, d'offrandes près des décorations rupestres ou à tendre des peaux en avant de l'abri pour en clore l'entrée. Dans la couche B, stérile, ont « été rencontrées plusieurs grandes plaques portant des anneaux à plat » (*ibid.*, p. 438). Cela pourrait indiquer que les anneaux à plat concernaient essentiellement la voûte. Trois blocs à anneaux de l'abri Castanet sont conservés au Musée Castanet de Castelmerle (Sergeac) : 2 gros blocs à 2 anneaux plats (chacun avec 1 anneau près d'un des pôles du bloc, l'autre para-central) (fig. 30-31), et 1 petit bloc, très remarquable, portant un phallus gravé et un anneau à plat sous-jacent à la région balano-préputiale (Leroi-Gourhan, 1971, fig. 252; Delluc, 1975, bloc 3) (fig. 23-29). L'anneau du bloc gravé est formé par la convergence de deux entonnoirs obliques assez larges (respectivement 3,5 et 5 cm d'ouverture) qui ménagent entre eux un pont rocheux gracile, à section subtriangulaire à base externe (0,7 cm sur 1,3 cm de hauteur) de 4,5 cm de portée; sa charge maximum peut être estimée à 10,5 kg. Le pertuis sous-jacent est assez large (plus de 1 cm de diamètre); une arête subsiste à la jonction des deux entonnoirs du côté opposé au pont de l'anneau; la face interne du pont semble arrondie mais les traces

d'usure ne sont pas faciles à observer. On ne peut pas exclure un usage matériel de cet anneau malgré sa grande fragilité. Les anneaux de deux gros blocs sont très semblables à celui du bloc gravé.

A notre connaissance, les autres gisements aurignaciens du Périgord ayant fourni des blocs gravés en stratigraphie (la Ferrassie à Savignac-de-Miremont; l'abri Cellier à Tursac, près du Moustier; l'abri du « Renne » de Belcayre à Thonac) n'ont pas donné de telles pierres aménagées par le creusement d'un ou plusieurs anneaux, d'angle ou à plat, intacts ou brisés. En revanche, d'autres gisements du Périgord ont livré des pierres à anneaux associées à des blocs gravés mais l'origine aurignacienne de ces blocs est incertaine quoique possible. L'abri du Poisson, aux Eyzies, où D. Peyrony a relevé un niveau aurignacien et un niveau périgordien supérieur, ne paraît pas avoir donné de telles pierre percées à cet auteur lors de sa fouille ou dans les déblais de ses prédécesseurs (Peyrony, 1932). Cependant deux cicatrices d'anneaux brisés sont signalées par A. Laming-Empeire au plafond de l'abri (en arrière de la queue du poisson gravé) mais la figure contiguë ne remonte sans doute pas au tout début du Paléolithique supérieur (Laming-Empeire, 1962, p. 336). Le gisement de Fongal (Peyzac-le-Moustier) fut au début du siècle fouillé par O. Hauser. Il subsiste de ces travaux une caisse de matériel lithique, un gros bloc traversé par un anneau et gravé de quelques traits en chevrons et le moulage d'un autre bloc gravé d'une figure animale. Ces vestiges ont été étudiés par D. Peyrony (Peyrony, 1941). D. de Sonneville-Bordes confirme l'attribution au Périgordien supérieur à burins de Noailles des vestiges lithiques, mais remarque que O. Hauser avait aussi touché le niveau d'Aurignacien typique qui y existe également (Sonneville-Bordes, 1960, p. 171), ce qui laisse ces blocs sans attribution chronologique précisable. Le grand abri de Laussel (Marquay), fouillé de 1908 à 1914 par le Dr G. Lalanne, a donné des blocs gravés étudiés après sa mort par J.-G. Lalanne et J. Bouyssonie. Les coupes de G. Lalanne indiquent la présence dans ce gisement de niveaux solutréens, périgordiens supérieurs, aurignaciens typiques, périgordien inférieur et moustériens. Les niveaux aurignaciens *lato sensu* (aurignaciens typiques et périgordiens supérieurs) ont fourni de nombreuses œuvres d'art gravées et sculptées sans grandes précisions stratigraphiques. Parmi ces blocs : 1 bloc enduit de peinture portant un anneau à plat (Lalanne et Bouyssonie, 1941-46,



25



26



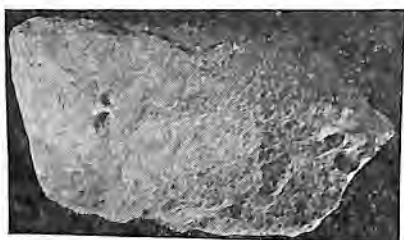
27



28



29



30



31

Planche 4

Figures 25 à 31.

Abri Blanchard : 25) Anneau traversant le bloc.

Abri Castanet : 26) Anneau sous la voûte effondrée de l'abri.

27 et 28). Anneaux du bloc de la fig. 24.

29) Bloc gravé avec un anneau à plat.

30 et 31) 2 blocs à 2 anneaux.

p. 120; fig. 78); des pierres percées au nombre de 3 au moins et une pierre percée de part en part sur un bord (*ibid.*, p. 153). Le D^r Lalanne avait noté l'absence de traces d'usure au niveau des anneaux et proposé d'en faire des objets rituels. Il avait, comme D. Peyrony, sacrifié à l'anthropomorphisme des pierres à anneaux et remarquait, dans une note manuscrite (Musée d'Aquitaine, Bordeaux) : « J'ai rencontré un assez grand nombre de pierres percées qui ont pu servir de poids pour tendre les peaux. (Du fait de la fragilité de leur anneau) j'en arrive à supposer que l'artiste a voulu représenter une face humaine dont les yeux auraient seulement été représentés en creux par leurs orbites et dont le reste du visage aurait été caché par la couleur ».

Pour en demeurer aux gisements aurignaciens ayant fourni des blocs ornés de gravures ou de peintures et des blocs à anneaux au sein d'une stratigraphie précisée (abris Blanchard et Castanet), il semble exister un lien entre gravure profonde et creusement d'anneau. Cela non seulement en raison de leur coexistence au sein d'un même gisement, mais aussi en raison de la coexistence sur certains blocs de traits gravés et d'un anneau. Le bloc 3 de l'abri Castanet (phallus gravé et anneau sous-jacent) (fig. 23 et 29) et le bloc 2 de l'abri Blanchard (cornes de bouquetin ?) (fig. 18) sont les meilleurs exemples de cette association, encore que l'on puisse toujours discuter la ré-utilisation d'un bloc gravé en bloc à anneau. On notera cependant que nul exemple n'est observé d'anneau surchargeant un tracé aurignacien gravé.

La destination de tels aménagements demeure hypothétique. En faveur d'un usage matériel plaident leur disposition en bordure de l'entrée des abris Blanchard et Castanet ainsi que la présence d'anneaux rocheux pariétaux très analogues (à pont plus épais cependant) dans les habitats médiévaux de falaise ou aussi l'utilisation, encore aujourd'hui, de pierres percées naturelles comme points d'attache pour le bétail (encastées dans la maçonnerie des murs), voire comme ancres de bateau. Le caractère fréquemment cassé des anneaux décrits à l'abri Blanchard pourrait être considéré comme un argument en faveur d'un usage matériel. En faveur d'un usage non directement matériel plaident l'absence de traces d'usure sur certains anneaux, la grande fragilité du pont rocheux séparant les deux orifices de certains d'entre eux, et, comme le note A. Laming-Emperaire (Laming-Emperaire, 1962, p. 206-207 et 232-233), la présence d'anneaux multiples sur un même bloc (de

2 à 7) ou celles d'anneaux « sur les parois mêmes des abris sculptés à Angles-sur-l'Anglin, Laugerie Haute, le Cap Blanc... L'association presque constante des anneaux avec des blocs ou des frises sculptés ou gravés implique probablement un usage rituel ou une signification symbolique qui nous échappe entièrement... D'autre part, conclut cet auteur, leur présence fréquente dans des gisements à représentations féminines... indique peut-être un lien quelconque avec l'idée de femme ». On ne fera que citer l'opinion de S. Giedion : « Il est difficile d'accepter l'interprétation que ces anneaux auraient été utilisés pour enfile des cordes permettant de suspendre des peaux, comme écrans contre le vent. Nous partagerions plutôt l'opinion que leur but non profane est clair, car les anneaux sont situés à des endroits très en vue, en liaison avec les animaux sacrés. D'ailleurs, la forme de la perforation, comme une double cupule, précise la relation avec le symbolisme de la fécondité » (Giedion, 1965, p. 125). C'est sans doute là une opinion trop exclusivement culturelle.

Après l'époque aurignacienne, des pierres percées d'anneaux sont signalées, entres autres, à l'abri Labatut de Sergeac, à la Madeleine, à Laugerie Haute, à l'abri Reverdit à Sergeac également; au Cap Blanc, à Angles-sur-l'Anglin, au Roc de Sers, ils sont creusés au contact même des figures sculptées paraissant bien témoigner d'un lien avec les manifestations graphiques. Ces quelques exemples rendent compte de la diffusion de cette tradition du creusement des anneaux rocheux.

Mais ces pierres, si elles sont habituellement décomptées sommairement dans les publications, n'ont, pour une bonne part, pas été conservées. On se contentera de souligner que la présence d'anneaux surprend moins chez des paléolithiques habiles à manier vigoureusement le pic et pratiquant la gravure profonde (comme à l'abri Blanchard et à l'abri Castanet) que chez d'autres se livrant à la gravure fine. On peut légitimement se demander, avec A. Laming-Emperaire (Laming-Emperaire, 1962, p. 214), si les anneaux (et les cupules gravées) ne tiendraient pas, à l'Aurignacien, à côté des images sexuelles au demeurant assez figuratives et des animaux schématiques, ou, plus tard, associés aux frises sculptées, la place qu'occupent les signes dans les sanctuaires profonds. Cette insertion séméiologique est loin d'être assurée et l'hypothèse d'un usage matériel des anneaux rocheux demeure la plus plausible dans la majorité des cas.

Brigitte et Gilles DELLUC.

BIBLIOGRAPHIE

- DELLUC, B. et G. (1975). **Les manifestations graphiques aurignaciennes sur support rocheux des environs des Eyzies (Dordogne)**. Thèse 3^e cycle, Paris I, 2 vol., 820 p., 138 pl. (sous presse dans **Gallia-Préhistoire** 1978).
- DIDON, L. (1911). L'abri Blanchard des Roches (commune de Sergeac). Gisement aurignacien moyen, **Bull. Soc. hist. et arch. du Périgord**, 38, p. 246-261 et 321-345, 8 fig, 8 pl.
- GIÉDION, S. (1965). **L'éternel présent, la naissance de l'art, constance et changement : une contribution**, Bruxelles, 416 p., 350 ill., 20 pl.
- LALANNE, J.G. et BOUYSSONIE, J. (1941-46). Le gisement paléolithique de Laussel. Fouilles du Dr Lalanne, **L'Anthropologie**, 50, p. 1-161, 123 fig.
- LAMING-EMPERAIRE, A. (1962). **La signification de l'art rupestre paléolithique. Méthodes et applications**, Paris, 424 p., 50 fig., 24 pl.
- LEROI-GOURHAN, A. (1965, 1^{re} édit.). **Préhistoire de l'art occidental**, Paris, 482 p., 739 ph., 804 fig. (1971, 2^e édit. : 502 p.).
- LEROY-PROST, Ch. (1975). L'industrie osseuse aurignacienne. Essai régional de classification : Poitou, Charentes, Périgord. **Gallia-Préhistoire**, 18, p. 65-156, 27 fig. (à suivre) (publication de la thèse de Prost, Ch.).
- MAC CURDY, G.C. (1914). Paleolithic art as represented in the collections of the American Museum of natural history, **The American Museum Journal**, 14, p. 225-237, 14 pl.
- PEYRONY, D. (1932). Les abris Lartet et du Poisson, **L'Anthropologie**, 42, p. 241-268, 11 fig.
- PEYRONY, D. (1935). Le gisement Castanet, vallon de Castelmerle (commune de Sergeac), Aurignacien I et II, **Bull. Soc. préhist. franç.**, 32, p. 418-443, 22 fig.
- PEYRONY, D. (1941). Station préhistorique de Fongal, **Bull. Soc. hist. et arch. du Périgord**, 68, p. 166-175, 5 fig.
- PROST, Ch. (1973). **L'industrie osseuse de l'Aurignacien. Essai régional de classification. Poitou, Charente, Périgord**. Thèse 3^e cycle, Paris X, 2 vol., 381 p., 219 pl. h.t.
- SONNEVILLE-BORDES, D. (1960). **Le Paléolithique supérieur en Périgord**. 2 vol. Bordeaux, 558 p., 294 fig., 64 tabl.

UTOPIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

Un projet de désenclavement du Périgord au XVIII^e siècle

C'est l'histoire d'une triple rencontre : celle d'une théorie, la doctrine des physiocrates, celle d'un homme du XVIII^e siècle, Goyon de la Plombanie, dont le métier était d'être militaire et la vocation d'être agronome, et celle d'une région, le Périgord du Nord-Ouest, terre natale de Goyon de la Plombanie, que la difficulté des communications condamnait à ne pas participer à l'essor atlantique des pays du Bordelais, pourtant si proches ! Il n'est nul besoin de développer ici les grands thèmes de la pensée physiocratique tels qu'on les trouve exposés dans les ouvrages de Quesnay ou de Dupont de Nemours, représentants les plus célèbres d'une école dont Goyon de la Plombanie fut un disciple connu. On se contentera de rappeler que, pour les physiocrates, la richesse essentielle provient des produits de la terre et des échanges qu'ils suscitent, que le progrès ne peut être engendré que par les transformations de l'agriculture et que la société, logiquement inégalitaire, doit sa stabilité à la catégorie des propriétaires fonciers appelés à jouer dans la nation un rôle de premier plan puisqu'ils détiennent les richesses véritables et qu'ils procurent du travail à une main-d'œuvre de dépendants non-propriétaires.

Rédacteur d'un journal économique et auteur de plusieurs ouvrages qui s'échelonnent de 1752 à 1775 et développent les thèmes principaux du courant physiocratique¹, Goyon de la Plombanie ne serait qu'un propagandiste ordinaire s'il n'avait pas fait porter sa réflexion et ses recherches sur la chance maritime et fluviale de la France — idée déjà chère à Vauban —, et s'il n'avait proposé à ses lecteurs des modèles très précis de régénération et de transformation de régions défavorisées par la nature.

Ce recours aux exemples correspond bien, selon lui, à « l'esprit français communément trop léger pour qu'il puisse

1. Né près de Périgueux, Goyon de la Plombanie meurt à Agen en 1808; militaire de carrière, il fut aussi le rédacteur du journal économique et l'auteur — longtemps anonyme — de divers ouvrages sur l'agriculture : *Vues politiques sur le commerce des denrées*, Amsterdam et Paris, 1752, 1766; *La France agricole et marchande*, Paris, 1762; *L'homme en société ou Nouvelles vues politiques et économiques pour porter la population au plus haut degré en France*, Amsterdam, 1763; *L'unique moyen de soulager le peuple et d'enrichir la nation française*, Paris, 1775.

s'arrêter sur de longues suites de rapports et de combinaisons »². C'est ainsi que dans son traité sur *La France agricole et marchande*, paru en 1762, Goyon de la Plombanie présente tour à tour trois projets régionaux de remise en valeur globale : pour la Champagne « crayeuse », pour les Cévennes et pour une contrée périgourdine « comprise depuis Libourne jusqu'aux sources de toutes les rivières qui se jettent dans Lille (Isle) »³. A la fin de l'ouvrage, l'auteur envisage d'appliquer ce schéma d'aménagement périgourdin à toute l'Aquitaine et, notamment, aux deux grandes vallées de la Dordogne et de la Garonne qui ont fait la fortune du Bordelais.

Le Périgord présente pour cet adepte de la physiocratie divers attraits. L'un, tout naturel, le porte à vouloir distinguer et favoriser la région qui l'a vu naître. L'autre, plus intéressé, l'oblige à chercher des mécènes en la personne de Périgourdins qui ont alors la fortune ou le pouvoir ou les deux à la fois, comme le contrôleur général Bertin dont les domaines de Bourdeilles se trouvent, par hasard, dans la contrée que Goyon de la Plombanie entend régénérer : « ce canton du Périgord qui renferme les principaux domaines que possède le sçavant patriote qui est chargé du ministère de la finance »⁴. Un autre attrait, enfin, a présidé à son choix : c'est celui que donne la parfaite connaissance d'une région, telle que la révèlent des notations économiques et sociales qui sont pour l'auteur autant d'entraves, autant de chances manquées, mais autant de réalités et de traditions dont il n'est pas possible de ne pas tenir compte dans un projet d'aménagement. Ainsi, Goyon de la Plombanie sait l'archaïsme de l'outillage rural symbolisé pour lui par l'araire de Guyenne. Il sait le faible revenu des terres qu'il attribue à la conjonction de plusieurs causes : l'importance des champs incultes et des landes, l'intense morcellement des propriétés et la contrainte d'un assolement biennal, même si l'année de jachère ne signifie pas le sommeil de la terre : « mais comme l'on est d'ailleurs dans l'usage de cultiver beaucoup de fèves, de bled de Turquie et des haricots sur les terres, dans l'année où elles ne sont ensemencées ni de froment, ni de seigle, il est ordinaire que ces jachères, lorsqu'elles sont bien amendées, produisent autant en ces sortes de grains qu'elles le font communément en bled »⁵.

2. Préface à *La France agricole et marchande*, t. I. Cet ouvrage peut être consulté aux Archives dép. de la Dordogne.

3. Voir dans *La France agricole et marchande* la carte du cours des rivières avec la délimitation des bassins préconisée par l'auteur.

4. *La France agricole et marchande*, t. II, p. 3.

5. Ouv. cité, t. II, p. 59.

Goyon de la Plombanie sait aussi les contrastes entre les vallées et les coteaux, entre leurs sols et leurs possibilités de cultures. Il sait l'épuisement des forêts à cause « des mauvaises forges » trop coûteuses en « bois à brûler » ⁶. S'il sait enfin quel obstacle au progrès représente l'individualisme des paysans, il sait aussi que « l'oisiveté » peut naître du « défaut d'occupation », c'est-à-dire du manque de travail : « ce seroit peu connoître l'indigence actuelle des peuples de cette province et des cantons voisins, que de douter s'il sera facile de rassembler une aussi grande multitude de journaliers. Hélas, si l'on en voit quelques-uns qui se familiarisent à une vie oisive, c'est le plus souvent le défaut d'occupation que l'amour du désœuvrement qui les incline vers ce vice honteux » ⁷.

Il sait bien tout cela, sans pour autant apprécier le rôle qu'ont alors dans l'existence des paysans du Périgord, ces revenus locaux que le physiocrate méprise, ceux des châtaignes ou du petit élevage des porcs et des volailles : « ce sera seulement sur les bords des grands chemins où l'on laissera croître les châtaigniers à fruits. On observera de les détruire entièrement dans les pièces de terres qu'ils contribuent plus que tout autre arbre à détériorer. Nous ne faisons pas davantage mention de la volaille, des pourceaux, ni même des jardins... » ⁸.

Toutes ces réalités, faites de traditions et d'impératifs nés d'une économie de subsistance, Goyon de la Plombanie entend les préserver en les intégrant progressivement au système social et économique qu'il préconise.

Son projet est fondé sur la maîtrise des eaux et des cours d'eau. Aussi envisage-t-il d'édifier de l'amont vers l'aval, d'Excideuil à Libourne, de la Rochebeaucourt à Guîtres, une succession de barrages et de réservoirs, disposés en escaliers, où seraient retenues les eaux de l'Isle et de ses affluents. Ces réservoirs alimenteraient selon les besoins saisonniers tout un réseau de canaux d'irrigation, tandis que de grands canaux, alimentés toute l'année, seraient utilisés comme voies navigables. Une société générale de propriétaires serait chargée de la construction des barrages et des canaux, de la répartition des cultures, de la distribution des eaux et de l'organisation des transports. Cette société se chargerait de la répartition des bénéfices provenant des revenus de l'agriculture, de l'élevage, des bois et des transports. Chaque membre de la société, c'est-à-dire

6. Ouv. cité, t. II, p. 85 et suiv.

7. Ouv. cité, t. II, p. 30.

8. Ouv. cité, t. II, p. 95.

chaque propriétaire d'au moins cinq arpents de terre, pourrait participer aux assemblées du district ⁹, mais seuls auraient une voix délibérative les propriétaires d'au moins cinquante arpents de terre qui siègeraient à Libourne, lieu des assemblées générales de la société présidées par le subdélégué de la généralité. Il s'agit en effet pour Goyon de la Plombanie d'écarter des assemblées « le petit peuple dont la multitude et le peu d'intelligence ne manqueraient guère de troubler les opérations » ¹⁰.

Qu'il soit ou non propriétaire, nul habitant de la contrée ne pourra échapper à l'encadrement de la Société générale. Les travailleurs seront utilisés en fonction des travaux et des intérêts des propriétaires. C'est ainsi qu'au bout d'une année, tous les canaux auront pu être creusés, selon Goyon de la Plombanie, « à la force des bras de 20.000 hommes entre lesquels on pourra recevoir des femmes vigoureuses » ¹¹. Les errants seront pris en charge dans des maisons de pauvres ou des hôpitaux, construits « aux endroits où le terrain sera le plus stérile » ¹². Ceux qui refuseront le travail, les règlements et la discipline de ces maisons communes, devront être cantonnés dans une maison de force où Goyon de la Plombanie rassemble pêle-mêle les mendiants, les filles de vie scandaleuse, les fripons et les libertins ¹³.

Dès lors, tout deviendra rentable dans cette contrée jusqu'alors défavorisée : les céréales sur les terres les plus riches, les bois sur les sols pauvres, les chenevières dans les fonds de vallées, les vignes sur les coteaux, les moulins au bas des barrages, les poissons des étangs, les bateaux sur les canaux et, surtout, les prés transformés en prairies à regain. Pour évaluer les bénéfices et les bienfaits de la société, Goyon de la Plombanie a tout évalué dans le détail : du nombre de bestiaux au nombre de bateaux, du nombre de mariniers et de chevaux de halage à la superficie idéale pour nourrir deux vaches et leurs veaux.

Mais l'objectif essentiel de son projet est la fin de l'isolement économique de la contrée. Tout est fonction du souci d'un éveil commercial : le choix de Libourne comme siège de la société, le rôle assigné à la navigation, le souci de rompre

9. La contrée dont le chef-lieu est Libourne, est divisée en treize districts : Périgueux, Libourne, Palleau, Rochechalais, Blaye, Brantome, Excideuilh, Montguyen, Mussidan, Bretville, Bourg, Castillon, La Rochebeaucourt.

10. Ouv. cité, t. II, p. 12.

11. Ouv. cité, t. II, p. 25.

12. Ouv. cité, t. II, p. 35.

13. Ouv. cité, t. II, p. 95 et suiv.

à tout prix une autarcie locale trop souvent subie ¹⁴, la volonté enfin de donner aux coteaux une chance de développement : « pour faciliter le passage des bateaux qui se rencontreront dans une course opposée, il sera très facile de voguer par tout sur les coteaux, et d'y voiturer des fardeaux considérables » ¹⁵. Tout est fonction des relations avec les régions voisines : c'est en Auvergne et en Limousin que les habitants achèteront à crédit les bestiaux dont ils auront besoin, et c'est vers ces pays de Haut que se feront par bateaux les expéditions des denrées agricoles et les réexpéditions des marchandises venues de Bordeaux. Goyon de la Plombanie préconise en fait la revanche de l'intérieur sur les provinces océaniques et, notamment, vis-à-vis du Bordelais qui cumule les avantages d'une situation géographique et des privilèges que les princes ont accordés à ses vins. Cette revanche, selon Goyon de la Plombanie, sera toute naturelle : les sols des hautes et moyennes vallées et ceux des coteaux seront reconstitués et amendés par les alluvions des basses vallées : « rendez à toutes ces stériles contrées les substances végétales qui leur ont été enlevées en répandant, sur toute l'étendue de leur surface, trois ou quatre pouces de ces terres des fonds qu'inonde la Garonne, et vous aurez le terrain le plus fertile dans ces lieux où l'on ne voit que de tristes déserts qui font honte à notre peu d'intelligence » ¹⁶.

La revanche sera aussi économique : il suffit pour cela de cantonner Bordeaux dans son rôle océanique en barrant le lit de la Garonne en amont de la ville et le lit de la Dordogne en amont de Libourne, et en transformant ces grandes vallées asséchées en vastes prairies longées par des canaux de navigation destinés à relier les Pays de Haut ou l'Aquitaine méridionale à travers les Landes assainies et drainées. Une revanche ? Non, plutôt le souci d'égaliser les chances régionales, d'empêcher que la richesse d'une région n'accentue par trop la pauvreté des régions voisines : « les habitants du Bordelais seroient-ils donc les seuls à refuser d'avoir part à d'aussi nombreux avantages ? » ¹⁷.

Goyon de la Plombanie a tout prévu, même les contradicteurs qui le croiront « transporté au pays de Romance » : « Mais qu'a donc ce projet de si singulier et de si extraordinaire auprès des fameuses digues de Harlem et de ces ouvrages

14. Ouv. cité, t. II, p. 198.

15. Ouv. cité, t. II, p. 47.

16. Ouv. cité, t. II, p. 198.

17. Ouv. cité, p. 213.

des Romains dont nous ne contemplons encore les vestiges qu'avec surprise et admiration ? »¹⁸.

L'appel aux grands ancêtres et la référence aux Hollandais du siècle d'or ne doivent pas faire oublier que le projet — sans nul doute irréalisable — de Goyon de la Plombanie a le mérite d'être enraciné sur une réalité économique régionale et de refléter l'amertume, sinon le sentiment d'injustice, ressentie par ceux qui vivaient hors des grands courants d'échanges de l'Aquitaine du XVIII^e siècle, c'est-à-dire loin des ports atlantiques ou à l'écart de l'isthme aquitain formé par les grandes rivières navigables et prolongé jusqu'à la Méditerranée par le canal des Deux - Mers. Le faible rayonnement de cette grande voie de relations condamnait les autres régions à l'isolement : c'était là la malchance de la contrée où était né Goyon de la Plombanie et celle de Périgueux par rapport à ses rivales heureuses de ce temps, Bergerac et Libourne.

Anne-Marie COCULA.



18. Ouv. cité, p. 198.

Sur un plan de l'amphithéâtre de Vésone levé en 1821 par de Mourcin

Si l'amphithéâtre de Périgueux — ou du moins ce qu'il en restait — a été relativement bien étudié par Wlgrin de Taillefer, il faut bien reconnaître que les *Antiquités de Vésone*¹ n'ont pas bénéficié d'une illustration valable, ni de plans sérieux. La planche XII donne « *plan, coupe et détails de l'amphithéâtre de Vésone* » mais à une échelle ridicule et avec un nombre considérable d'erreurs. Quant à la planche XIII, c'est une perspective cavalière de l'amphithéâtre, dessinée depuis le Nord des arènes, mais elle est extrêmement fautive quant à l'exécution des détails et quant à la localisation des monuments divers et des restes gallo-romains. Cette dernière planche était signée « *Bardon fils del.* » et « *E.H. Langlois, sculp.* ». La planche XII, signée « *Vicat, ing. del.* » et « *Pérée sculp.* », est ainsi commentée par Taillefer : « C'est d'après le travail de M. Vicat, ingénieur des ponts et chaussées, que nous avons fait graver notre planche XII. Il est fâcheux que ce travail ne soit pas exact ». Taillefer ajoute que l'auteur du *Mémoire féodal* avait donné « un plan et une élévation absolument idéals et arbitraires ». Il ajoute que Messia de Prado, professeur de mathématiques transcendentes au collège de Périgueux, avait levé, en 1805, un plan fort inexact (il croyait l'amphithéâtre circulaire !) Enfin, après lui, Bétourné, lui aussi ingénieur des ponts et chaussées, avait « donné dans d'autres méprises ».

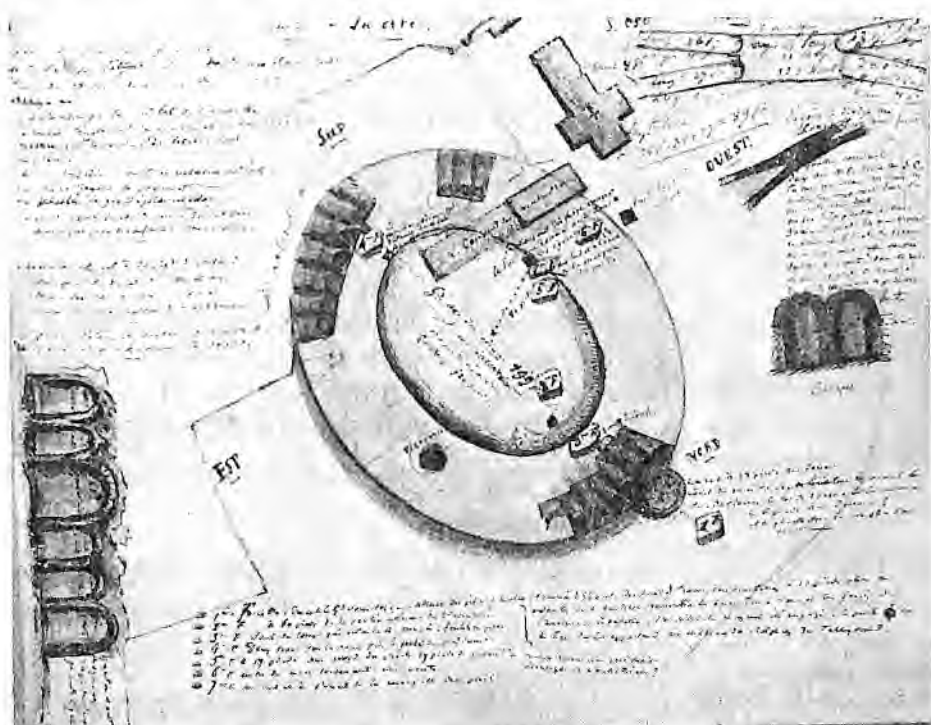
Si bien que, en 1821, Taillefer décida, « pour obtenir quelque chose de certain sur l'ensemble » de dégager l'amphithéâtre des terres qui le dérobaient à la vue, et de « faire des fouilles partielles sur les principaux points de son arène et de ses constructions ». Les fouilles durèrent de mars à juin 1821. Le préfet du département, de Cintré, ainsi que Lepère, ingénieur en chef, fournirent « des ouvriers de l'atelier de charité ».

La note 3 de la page 28 des *Antiquités de Vésone* est capita-

1. Le tome II parut en 1826. Cinquante-quatre pages y sont consacrées à l'amphithéâtre de Vésone, dont six pages de minutieuses mensurations.

le : « M. de Mourcin a eu la complaisance de m'aider à diriger ces fouilles, il y a mis son zèle accoutumé et une intelligence parfaite. Il a pris lui-même, seul ou avec M. Lepère, tous les niveaux et toutes les mesures ² ». Le plus étonnant, c'est que Taillefer n'ait pas reproduit, dans son livre, le plan levé par de Mourcin : celui-ci eût été plus utile — car plus précis — que les deux planches XII et XIII précitées. Quoi qu'il en soit, ce dessin de de Mourcin nous paraît fort intéressant, et tout d'abord pour préciser l'emplacement des fouilles de 1821, menées sur l'amphithéâtre. Ces sept fouilles, Taillefer les énumère et les décrit dans ses *Antiquités* ³ avec beaucoup de détails, mais parfois avec une certaine imprécision dans sa méthode de description, si bien que le plan de de Mourcin, qui localise exactement ces sept fouilles, est un complément fort utile pour l'intelligence de l'ensemble.

C'est pourquoi nous reproduisons *in extenso* ce plan, et nous le faisons suivre du relevé de tous les textes qui l'accom-



2. Nous avons pu vérifier la précision minutieuse des plans que levait de Mourcin. Cf. notre étude : *Sur des plans de Saint-Etienne de la Cité, relevés par de Mourcin*, B.S.H.A.P., 1977, p. 177.

3. Pp. 28, 32, 39, 44 et 46, outre l'étude du cloaque, p. 48.

pagnent. De la main même de de Mourcin, ils sont parfois difficiles à déchiffrer. Nous avons traduit en mètres et centimètres les pieds et les pouces qu'utilisait le dessinateur (en 1821, l'emploi du système métrique n'était pas encore généralisé !) 4.

Notes au bas du plan.

- 1^{re} fouille. — Devant le grand vomitoire, allant au pilier gauche (tranchée à 17 m 86 du seuil). Trouvé constructions à 3 m 24 plus en avant. M. de de Taillefer rencontra les bases d'une tour et les fossés de l'ancienne citadelle. L'amphithéâtre y ayant été engagé, le puits du Moyen Age devait appartenir au château des Rolphies, des Talleyrand 5.
- 2^e fouille. — A 19 m 48 de la partie intérieure du grand vomitoire.
- 3^e fouille. — Saut de loup qui éclaire le Musée. Boulets en pierre.
- 4^e fouille. — Deux trous près la voûte, près le mur du podium.
- 5^e fouille. — A 5 m 52 au Nord du puits; 6 m 17 de pourtour, construction romaine qui serait étrangère à l'amphithéâtre ?
- 6^e fouille. — Entre des murs soutenant une voûte.
- 7^e fouille. — Au Sud et à l'Ouest de la margelle du puits.

Au bas de l'amphithéâtre, c'est-à-dire au Nord, et près de la fouille 1, on lit : « Le sol est à 4 m 22 au-dessous du seuil du vomitoire. Sur lui, reposent les fondations. Le sol de l'arène était encore à 1 m 95 au-dessous et le grand égout collecteur encore plus bas ».

Notes à gauche du plan.

Pour la première fouille, M. de Taillefer fit pratiquer une tranchée et, pour les autres, des trous de 3,90 de longueur, des sondages. Il n'examina pas le Sud-Est. De l'amphithéâtre, il

4. Le plan mesure 24 cm 5 × 20. Il est dessiné à l'encre sur un papier très ordinaire et rehaussé de lavis. Il fait partie de l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, mais comme il y est entré récemment, provenant d'un autre dossier, il ne figure pas à l'inventaire de cette iconothèque (B.S.H.A.P., 1970).

5. Ce château, accolé à l'amphithéâtre et partiellement bâti sur lui, datait du XII^e siècle. Il avait été construit par le comte Boson, qui se méfiait à la fois des habitants de la Cité et de ceux du Puy-Saint-Front, alors en plein essor.

a constaté simplement des gradins et des mortiers étagés qui les contenaient. Des escaliers sont en place.

Le mur du podium existe en certains endroits. Un canal d'égout le parcourt. Il a visité le grand égout collecteur. L'appui de la petite fenêtre du Musée ayant 1 m 62 de long aurait fait partie de l'avant-corps du mur du podium.

L'arène, au sol, est à 6 m 49 de profondeur. Il (*sic*) est formé de 0 m 64 de sable et, au-dessous, des débris ou recoupes de pierre couvrant la roche aplanie de main d'homme.

Les terres s'élèvent autour de l'amphithéâtre, de 3 m 90 à 5 m 20 et, intérieurement, à 6 m 50.

A l'angle inférieur gauche du dessin.

Dessin d'une arcature de six arcs plein cintre, d'inégale ouverture. De la gauche à la droite, on lit, sous le premier arc : « Petit escalier; sous le 2^e, petite voûte; sous le 3^e, grand vomitoire; sous le 4^e, petite voûte; sous le 5^e, petit escalier; sous le 6^e, grande voûte ».

A droite de cette arcature, on lit : « Quatre voûtes moyennes, cages de deux grands escaliers ».

Notes en haut et à droite du plan.

Entre l'angle en haut et à droite de la fouille et l'église des Visitandines, de Mourcin donne un croquis dans lequel le cloaque dessine une X.

La branche supérieure gauche (S.-E.) porte : « Long. 8,44 — Larg. 1,30 — Haut. 2,60 ».

La branche inférieure gauche porte : « Larg. 1,30. Long. 9,42 ».

La branche inférieure droite porte : « Long. 12,34. Larg. 1,30. Haut. 2,60 ».

La partie centrale porte : « Cloaque. Chambre. 7,80, long. — 3,57 larg. — 3,90 haut. ».

En dessous : « Longueur totale : 28,90 ».

Au-dessous, de Mourcin écrit : « L'égout se dirige au S.-O. Il est ainsi formé : quatre conduits, deux au N.-E., deux au S.-O. Les uns recueillent les eaux, les autres les emportent dans des puisards, sans doute.

On les suit pendant une dizaine de mètres. Ils ont 2,59 de haut et 1,95 de largeur. Au milieu, une salle voûtée, taillée à

moitié dans la roche, ayant 3,90 de haut, 7,80 de longueur et 3,17 de large ». (Suit le croquis du cloaque, avec ses deux conduits jumeaux sous des voûtes plein cintre).

Notes écrites dans l'ovale de l'amphithéâtre lui-même.

Au S.-S.E., près des six voûtes dessinées, on lit : « M. Laforest ⁶ ».

Au S.-O., sur trois voûtes dessinées, « ruines ». Le « couvent des Visitandines » présente une partie hachurée (peut-être déjà en ruines).

A côté du puits carré, à l'O. de l'intérieur des arènes : « Les Sœurs ont dû faire creuser le puits qui donne accès dans les égouts, au S. et à l'O. de la margelle du puits ».

Plus à l'O., à l'extérieur de l'amphithéâtre, puits carré avec la note : « Puits du jardin potager ».

Au centre, on lit : « Grand axe du podium : 64 m ⁶³. Petit axe incertain : 38,98 environ. Pourtour : 169 m ». ⁷

A l'Est, sur l'amphithéâtre, est indiqué un pigeonier de plan circulaire.



CONCLUSION

On voit l'intérêt de ce plan. Il permet non seulement de mieux localiser les fouilles de 1821, mais aussi de comparer ce qui subsistait de l'amphithéâtre, à cette date, avec ce qui en reste encore : on constate que peu de choses ont changé depuis lors ⁸, que la ruine a été correctement protégée, et donc que la

6. C'était le nom d'un propriétaire des terrains jouxtant l'amphithéâtre.

7. En réalité, le grand axe de l'amphithéâtre mesure hors tout 143 m et le petit 118 m. Le grand axe de l'arène mesure 65 m et le petit 42 m.

8. En gros, ce qui subsiste encore, ce sont, au N., face au n° 21 du boulevard des Arènes, six voûtes, différentes de hauteur et d'ouverture, ainsi que deux escaliers; au S., deux voûtes; au S.-O., les traces de quatre voûtes et d'un arc. Une autre voûte demeure, au droit de la rue du 50^e d'Infanterie. On devine encore, au débouché de la rue de la Rolphie, soit au N.-E., la butte qui, en 1821, portait le pigeonier de plan circulaire. En bref, c'est la partie S. de l'amphithéâtre qui paraît avoir le plus souffert depuis 150 ans.

transformation de l'amphithéâtre en jardin public a été bénéfique ⁹.

Un troisième point attire l'attention, c'est l'emplacement de ce musée d'antiquités gallo-romaines, organisé par W. de Taillefer dans le grand vomitorium N. de l'amphithéâtre. Ce musée, Taillefer l'avait primitivement logé, en 1804, dans la chapelle du collège des Jésuites (Archives départementales actuelles). Cette dernière ayant été démolie vers 1807, les quelque soixante vestiges antiques qu'elle conservait furent transférés dans le vomitorium N. de l'amphithéâtre, et cette collection prit le nom de « Musée Vésunien » ¹⁰. C'est ce que représente une gravure sur bois, malheureusement médiocre et imprécise, parue en 1851 dans *Le Périgord illustré* ¹¹.

On notera aussi que, devant l'entrée même du Musée, de Mourcin a représenté un élément circulaire, qu'il croyait justement être la base d'une tour ayant appartenu au château des Rolphies, celui que bâtirent les comtes de Périgord sur l'amphithéâtre, pour leur défense personnelle. On sait que ce château fut rasé en 1391 ¹².

Le plan nous donne aussi connaissance de trois puits, deux

-
9. Sous l'angle de l'urbanisme, on peut évidemment critiquer les volumes étriés du boulevard circulaire, et des immeubles qui l'inscrivent. Nous avons déjà abordé ce sujet dans un article (*Périgord actualités* du 16 juin 1973). En 1880, les arènes avaient été utilisées pour une exposition horticole, ce qui d'ailleurs donna à la municipalité d'alors l'idée de les transformer en square. A cette époque, le M^e de Fayolle avait protesté avec véhémence dans le B.S.H.A.P. (1880, p. 269) contre cet « enfouissement » des arènes. Dans notre article précité, nous avons publié deux plans des arènes, l'un exécuté par l'architecte E. Meunier, vers 1875-80; l'autre, ni signé ni daté, des environs de 1890. On pourrait en citer un autre, un peu plus tardif, conservé aux Archives départementales. Le dossier qui l'accompagne expose les transactions entre la ville de Périgueux et les co-propriétaires des terrains des arènes. Ce plan est intitulé « *Esquisse d'un projet de square et d'ouverture de rues dans le Jardin des Arènes* ». Il a dû être dessiné vers 1880 : en effet, la rue de la Croix Blanche qui y figure (et qui a l'ait « de la gare à la caserne ») n'est devenue qu'en 1883 la rue Chanzy, après s'être appelée rue de la Faïencerie. Le dossier en question comporte aussi un plan de 1895, par Godard, directeur des travaux municipaux. Par ailleurs, il est aisé de critiquer l'urbanisation de Périgueux dans ce quartier des arènes, pendant la seconde moitié du XIX^e siècle. Par exemple, il eût été souhaitable de raccorder tout autrement la rue de la Faïencerie (actuellement Chanzy) avec la place Francheville, peut-être précisément en épousant, sur un bref parcours, l'arrondi des arènes. Le tracé des rues de ce quartier a fait l'objet de maintes réclamations. (Cf. par exemple, V^{re} Leymarie, *Observations et réclamations relatives au projet de rue à ouvrir entre la route de Bordeaux et la rue de la Cité*, Dupont, 1857, ou encore, édités par le Conseil municipal et le maire Bardy-Delisle, *Documents relatifs à l'acquisition des anciennes arènes*, Bounet, 1867).
10. Cf. S. GENDRY, *Joseph de Mourcin, homme curieux et curieux homme*, B.S.H.A.P., 1973, p. 90.
11. Abbé AUDIERNE, *Le Périgord illustré*, Périgueux, 1851, p. 276.
12. Cf. Géraud LAVERGNE, *Histoire de Périgueux*, Fontas, 1945. « Une petite troupe sous les ordres du vicomte de Meaux, Robert de Béthune, aidée des gens du sénéchal Aimery de Rochehouart et des bourgeois de Périgueux, prit d'assaut, le 10 novembre 1391, la forteresse de la Rolphie, la rasa au sol et expédia la garnison *ad patres* ».

carrés, l'autre circulaire, ainsi que d'un pigeonnier au N.-E. de l'amphithéâtre. Il nous fait enfin connaître l'implantation de l'église des Visitandines. En fait, on connaissait déjà sa situation grâce à un plan très précis de Ch. Durand¹³ mais ce qu'on ignorait, c'était l'emplacement exact du couvent de la Visitation. Les textes disent bien qu'il fut, après 1643, implanté « sur l'amphithéâtre » mais sans autre précision. Condaminas¹⁴ nous apprend que l'église, bâtie de 1668 à 1670, était entièrement voûtée, ainsi que ses sept chapelles, et que, de 1701 à 1704, on construisit un nouveau chœur pour les moniales, mais il est muet sur le couvent, encore qu'il nous donne de pittoresques détails sur les figurations dévotes qu'avaient imaginées les Visitandines pour peupler les « grottes » de l'amphithéâtre¹⁵. Or, le plan de de Mourcin permet de voir que les Visitandines ne se sont pas contentées de bâtir sur les substructions de l'amphithéâtre, mais qu'elles n'hésitèrent pas à cisailer un morceau de celui-ci pour élever un vaste bâtiment rectangulaire, de plus de 50 m de long, orienté E.O. Le logis, très cartésien dans sa conception, était très proche de l'église des religieuses (quelques mètres). On comprend aisément qu'elles aient, pour bâtir, utilisé des matériaux pris sur place, donc empruntés à l'amphithéâtre, en dépit de la promesse faite par elles aux maire et consuls de Périgueux, de respecter cette auguste ruine romaine dont s'énergueillaient les Périgourains.

Tels sont les renseignements que nous fournit ce plan. Ils compléteront ceux que ne manquera pas d'apporter l'étude, encore inédite, de l'architecte J. Lauffray. Celui-ci exécuta naguère des fouilles scientifiquement conduites pour le Bureau d'Architecture antique du Sud-Ouest (C.N.R.S.). Elles ont permis de dresser un plan exact de l'amphithéâtre et de tenter une restitution de celui-ci, à la verticale du *vomitorium* N., avec le *podium*, le *maenianum primum*, le *maenianum secundum* et le *maenianum summum in ligneis*. Alors seulement on connaîtra la physionomie de ce prodigieux monument, avec sa couronne de 84 arcs ouvrant sur des *vomitória*, des esca-

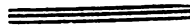
13. Ch. DURAND, *Fouilles de Vésone*, C.R. de 1912-1913 (tome V), Périgueux, 1920, planche VI. L'église, de plan cruciforme, dont le chevet plat était tourné à peu près vers le N., mesurait 39 m × 10. Le transept était long de 25 m. L'angle de l'église était à 20 m au N.-N.E. de la porte Normande. Elle « chevauchait l'une des courtines du mur d'enceinte de la Cité » (Durand, *loc. cit.*, p. 28).

14. Ch. CONDAMINAS, *La Visitation à Périgueux*, Cassard, 1891.

15. Il y avait les « grottes » de la Madeleine, du Saint-Sépulcre, du Cénacle, de l'Assomption. Une « grotte » représentait même la maison de Nazareth, avec « une fenêtre et une cheminée » (il n'est pas impossible que ce soit un vomitoire du S.-O. qui conserve encore cette cheminée...).

liers, des entrepôts et vestibules divers. En attendant la publication de ce travail, on ne peut que rendre grâce à de Mourcin, dont le plan apporte un peu plus de lumière sur l'amphithéâtre décrit par W. de Taillefer.

Jean SECRET.



LA CRISE DU SUCRE EN DORDOGNE SOUS LE PREMIER EMPIRE : tentatives de produits de remplacement

On sait comment le décret dit de Berlin (21 novembre 1806) posa les bases du blocus continental et priva la France de son ravitaillement colonial. L'un des problèmes les plus cruciaux fut celui du remplacement du sucre de canne, auquel on songea à substituer différents produits tels le sucre de raisin ou le sucre de betterave.

De timides essais furent faits en Dordogne ¹ à partir de la châtaigne, très abondante dans le pays et depuis longtemps utilisée pour la nourriture de l'homme et du bétail. « Un citoyen de notre ville », rapporte en août 1811 le sous-préfet de Sarlat, « avait entrepris de faire du sirop avec des châtaignes sèches... Ce sirop, que j'ai dégusté, m'a paru contenir plus de partie sucrée, avoir moins d'âpreté et être plus facile à convertir en moscouade que le sirop de raisin ». Le sous-préfet ajoute qu'il a fallu 100 kilos de châtaignes pour faire 25 kilos de sirop et souhaite recevoir le procédé italien pour tenter une fabrication plus importante. Ce procédé, dû à un nommé Guerozzi, sera communiqué en 1812 par le préfet de l'Arno, mais il semble que la tentative n'ait pas eu d'autre suite. Guerozzi était pourtant parvenu, affirme le ministre de l'Intérieur, à extraire de 50 kilos de châtaignes 30 kilos de fécule et 20 kilos de sirop, lesquels avaient donné 5 kilos de sucre, « tout entier en bénéfice » eu égard au prix d'achat des châtaignes.

D'autres essais également sans lendemain, cette fois à partir de la canne de maïs, sont signalés en 1811 dans deux secteurs géographiques éloignés : l'un a eu lieu à Domme, où « un jeune amateur vient d'extraire de 25 livres de tiges de maïs 3 livres d'un sirop dont le goût et les propriétés sont exactement les mêmes que celles du sirop de canne ». L'autre est dû à « une jeune et intéressante demoiselle... Joséphine de Ribeyreys,

1. Toute la documentation de cet article est tirée essentiellement de deux dossiers des Archives départementales de la Dordogne, 7 M 25 et 9 M 2. On a utilisé accessoirement 1 M 180-181 et 6 M 528.

du château de Farges, commune de Vanxains », qui a réussi à fabriquer du sirop de « blé de Turquie ».

Beaucoup plus sérieux furent les essais de fabrication de sucre avec la betterave ou avec le raisin, rapidement évoqués en 1942 par Georges Rocal² et qui nous ont paru mériter quelque développement.

I. — Sucre de betterave

Une circulaire ministérielle du 28 mars 1811, diffusée au préfet de la Dordogne en application du décret impérial du 25, fixait autoritairement à 200 hectares, suivant les usages du régime, la superficie à ensemercer en betteraves dans le département et demandait la création d'au moins une manufacture pour exploiter la récolte. Le sucre de betterave, expliquait la circulaire, est « parfaitement cristallisé, extrêmement blanc, brillant et sonore », il a « par ses qualités apparentes comme par sa saveur, l'identité la plus complète avec le sucre des colonies ».

Le préfet répartit sur deux arrondissements ces 200 ha, en assignant 140 à celui de Bergerac et 60 à celui de Sarlat. Il est intéressant de voir comment s'établissait la répartition par communes : sur les 34 communes concernées de l'arrondissement de Bergerac, il était demandé 15 ha à Bergerac, 12 ha à Lamonzie-Saint-Martin et Saint-Pierre-d'Eyraud, 10 ha à Sainte-Aulaye, Montcaret et Lamothe-Montravel, 8 ha au Fleix, 6 ha à Prigonrieux et Gardonne, 5 au Canet et à Saint-Seurin-de-Prats. En Sarladais, 4 ha étaient assignés à Campagne, 3 à Saint-Cyprien, Siorac, Domme, Saint-Léon et le Bugue, toutes les autres communes ne figurant au tableau que pour une superficie égale ou inférieure à 2 ha. On voit par conséquent que le choix avait délibérément porté sur des localités situées dans les vallées de la Dordogne et de la Vézère, en raison de la nature de leur sol favorable à la nouvelle culture et afin de faciliter le transport par eau. En outre, souligne le préfet dans sa circulaire du 27 février 1812, « il n'est pas moins indispensable d'établir cette culture dans le voisinage des lieux qui comportent aussi essentiellement que le fait la ville de Bergerac, l'établissement de fabriques pour la composition du sucre indigène ».

Les décisions de l'autorité administrative n'emportèrent pas l'adhésion délirante des cultivateurs. D'abord on manquait

2. Georges ROCAL, *De Brumaire à Waterloo en Périgord*. Paris, Floury, 1942, t. II, p. 292.

de graines et leur prix élevé découragea les agriculteurs, ensuite, comme l'indique le préfet dans un rapport du 4 mars 1812, ceux qui avaient pu ensemercer « furent obligés de faire manger leurs betteraves à leurs bestiaux, attendu que le sieur Laroche, de Bergerac, qui avait annoncé vouloir tenter la fabrication du sucre de cette plante, ne leur offrit que 1,50 F à 2 F du quintal métrique, prix qui ne couvrait pas seulement leurs frais ». Enfin et surtout, les Bergeracois qui « sont presque tous propriétaires de vignes... craindraient, en introduisant chez eux la culture de la betterave, de nuire aux diverses fabriques de sirop de raisin où ils trouvent à placer leurs vins ».

Toutes ces difficultés, jointes à l'inévitable esprit de routine hostile à toute innovation que dénonçait le sous-préfet de Sarlat dès juillet 1811, eurent pour conséquence une très faible production : 13 ha semés en Sarladais pour 1812, le sous-préfet de Bergerac, plus prudent, n'osant même pas fournir de chiffres. « L'intempérie de la saison », écrit-il, « au printemps dernier a empêché de naître une grande quantité de graines, mais celle qui s'est conservée a assez bien réussi ». En Sarladais, « tous les propriétaires qui ont semé de la graine se plaignent de la mauvaise qualité, elle a donné beaucoup de betterave rouge et de la bettecarde, elle n'est pas toute née, à beaucoup près ».

Quant à la manufacture dont la création avait été ordonnée en mars 1811, elle semble n'avoir qu'à peine fonctionné. Les frères Bouillon, de Thiviers, qui avaient dirigé une fabrique de tabac à Limoges, se mirent sur les rangs pour le sucre de betterave, mais on leur préféra Laroche, de Bergerac, qui pourtant se fit tirer l'oreille, craignant à juste titre de ne pas rentrer dans ses fonds. Ce furent en fin de compte des négociants de Bergerac, Rouchon frères et Duclos, qui obtinrent une licence en mai 1812 mais y renoncèrent dès mars 1813. « Il ne paraît pas », écrit le sous-préfet en novembre 1812, « que les sieurs Rouchon et Duclos aient fait encore aucune disposition pour monter leur atelier... (ils) n'ont point établi de relations avec les communes de l'arrondissement de Sarlat ». « Je vois avec peine », écrit-il encore en mars 1813, « que les essais faits par ces messieurs ne leur donnent pas une idée avantageuse de cette branche d'industrie appliquée aux racines de ce pays qui, selon eux, ne contiennent pas assez de sirop et ont le grand défaut d'être filasseuses pour la plupart ».

Une autre disposition dont il faut dire un mot avait été prévue par le décret du 25 mars 1811 : chaque département devait

envoyer un élève à l'École spéciale de Douai pour y apprendre la fabrication du sucre de betterave. Il serait choisi, écrit le ministre des Manufactures, « parmi les étudiants en pharmacie, en médecine, en chimie, et à leur défaut parmi les fils de raffineurs et de capitalistes ». Six candidats se manifestèrent en Dordogne : Antoine Debet, Antoine Passemard, élève pharmacien à Montignac, un nommé Jean Rousset, de la commune de Grun, Gabriel Besse-Lalande, élève en chirurgie, Léonard Thomas et Antoine Linarès. C'est ce dernier qui fut choisi : il était âgé de 30 ans et demeurait à Paunat, il devait sa désignation autant à son expérience — car il avait travaillé cinq ans dans une raffinerie de sucre à Bordeaux — qu'aux protections dont il s'était entouré; chaudement recommandé par un de ses parents, Linarès-Ducluzeau, qui était juge de paix à Saint-Alvère, il avait aussi l'appui non négligeable du général Dupuch et d'un chef de division de la Préfecture, Picon. Après sa sortie de Douai, Linarès fut nommé à Aubervilliers puisque l'insuccès de la manufacture de Bergerac ne lui permettait pas de revenir au pays natal; on le retrouvera en 1812 comme directeur d'une fabrique de sucre indigène à Maestricht.

II. — *Sucre et sirop de raisin*

Contrairement à ce qui s'était passé pour la betterave, on n'avait pas attendu des instructions officielles en Périgord pour tenter de fabriquer du sucre à partir d'une des richesses naturelles du pays, à savoir le raisin, et c'est bien entendu en Bergeracois, terre de prédilection de la vigne, que les essais furent les plus nombreux et les plus suivis. L'intérêt bien compris des viticulteurs, il est vrai, coïncidait avec le développement de cette nouvelle industrie qui permettait de placer avantageusement les vins qu'on ne pouvait plus exporter à l'étranger en raison du blocus.

Il semble bien que ce soit Jean Gardet, pharmacien à Bergerac, qui ait fait le premier des expériences avec du muscat fou dès la fin de 1807. On sait par un long rapport d'avril 1811 comment il procéda en s'inspirant de la méthode publiée par Parmentier. Ses travaux n'ayant reçu que de tardifs encouragements alors que l'attention était « toute captivée par les essais d'un jeune concurrent plus entreprenant et moins timide », Gardet se décida pourtant en 1809 à agrandir son atelier. Il fit construire un fourneau avec 16 bassines et une grande chaudière de cuivre et employa six ouvriers. Le bilan de ses opérations en 1810 s'établit comme suit : pour une dépense

totale de 18.301 F, il obtint 22.050 kilos de sirop confectionné en 50 jours, le kilo de sirop revenant par conséquent à 83 centimes. « Je doute », explique ingénument Gardet, « qu'il soit possible de travailler avec plus d'économie et d'arriver à un résultat plus satisfaisant ». Quant à la cassonade ou « sucre concret » dont il prépara 100 kilos « par expression et immersion aqueuse à trois reprises », il reconnaît qu'elle est « d'un beau blanc, d'une saveur sucrée assez prononcée mais sans corps ni grain ».

C'est un autre pharmacien de Bergerac, Laroche, qui obtint les faveurs de l'administration malgré les mérites de Gardet, son concurrent malchanceux. Le sous-préfet Maine de Biran, dans un rapport du 26 août 1808, fait l'éloge de son sirop « en consistance de miel, n'ayant absolument d'autre goût que celui du sucre, et qui étant éprouvé par le sirop de violette, n'offrait aucun caractère acide ni alcalin. » « C'est un double triomphe sur l'Angleterre », écrit de son côté le préfet de la Dordogne au ministre de l'Intérieur en janvier 1809, « et si l'on doit à M. Parmentier de l'avoir préparé, c'est par les sacrifices et la persévérance de M. Laroche qu'il aura été rendu complet ». « On croit devoir », souligne encore le préfet en janvier 1811, « faire mention ici d'une fabrique qui, quoique unique, est très utile par la consommation qu'elle fait d'un vin surabondant et par l'excellent sirop qu'elle répand dans le département, c'est celle du sieur Laroche. Cette fabrique a consommé depuis les dernières vendanges 5.000 barriques de vin, elle occupe 60 ouvriers, elle a perfectionné ses sirops dans les dernières cuites et elle se présente en ce moment pour retirer de la betterave... un produit aussi parfait en sucre que l'est en sirop celui qu'on extrait du raisin ».

Ainsi encouragé très officiellement, Laroche recherche des capitaux pour étendre son affaire malgré certaines difficultés suscitées en 1810 par l'administration des droits réunis, laquelle prétend percevoir des « droits de mouvement » sur les fabricants de sirop de raisin. Les capitaux seront apportés par Duclos et Rouchon que nous avons vu s'intéresser à la betterave et une prime de 16.666,66 F est accordée à la société par l'empereur le 9 septembre 1811. Mais Laroche se séparera très vite de ses associés, car nous savons par un rapport du sous-préfet de Bergerac en date du 29 avril 1813 que, dès 1811 et malgré l'octroi de la prime, trois fabriques distinctes ont été en activité à Bergerac. Voici la production de ces « grandes fabriques » en 1811 et 1812, exprimée en kilos :

	1811	1812
	—	—
Rouchon et Duclos	125.000	200.000
Gardet	55.000	47.500
Laroche	50.000	60.000

Plusieurs autres établissements moins importants sont signalés dans l'arrondissement de Bergerac : Péchadergue, Roland jeune et Venencie, Bouchon Lentillac, Coursou, Despaigne et Magueur, à eux tous ils ont produit en 1811 3.750 kilos de sirop, en 1812 109.250 kilos. Le préfet voit un double avantage dans le succès de ces fabriques, qui fournissent du sucre liquide à prix modéré et permettent aux propriétaires de vignobles de placer leurs vins. « Tout concourt dans mon département », écrit-il le 2 mai 1812, « à augmenter la fabrication des sirops, à perfectionner l'art de les faire et à les substituer au sucre de canne ».

Nous ne savons si ces vues optimistes étaient partagées par tous, de même que nous ignorons quel fut le sort de la fabrication après 1812. Il est infiniment probable que les grands événements politiques et militaires du moment mirent un terme à l'entreprise.

Quant aux autres secteurs géographiques du Périgord, moins favorisés que le Bergeracois sous le rapport de la vigne et du vin, ils ne semblent pas avoir été tentés par le sucre de raisin. Tout au plus peut-on mentionner en 1809 un timide essai effectué par Simon-Dumaine, propriétaire à Périgueux, et en 1810 un projet du juge de paix de Saint-Aulaye, Fougeron du Fayot, lequel, ayant habité Saint-Domingue où il fabriqua du sucre de canne pendant 18 ans, abandonna sa tentative faute d'argent et pour ne pas « épouvanter son épouse » !

Echec quasi-complet pour le sucre de betterave, réussite incontestable quoique très éphémère pour le sirop de raisin, tel s'établit le bilan de ces tentatives dans le domaine de l'industrie alimentaire. Gageons que la population de la Dordogne, sans aucun doute, souffrit cruellement du manque de sucre en ces temps de restriction.

Noël BECQUART.

Une source de l'histoire du Périgord :

La sous-série E - Terriers des Archives de la Gironde

Dans son étude « Les sources de l'histoire de la Dordogne aux « Archives de la Gironde »¹, M^{lle} Françoise Giteau a signalé l'intérêt pour l'histoire du Périgord de la sous-série E — *Terriers des maisons nobles* des Archives départementales de la Gironde. Nous pensons intéressant de revenir sur cette question, en raison en particulier de la façon dont cette sous-série a été constituée, de l'insuffisance du répertoire dont elle est dotée, et surtout de la meilleure connaissance que cette sous-série, mieux étudiée, est susceptible d'apporter à l'histoire du Périgord aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

La sous-série E — *Terriers* est en réalité une collection factice, constituée pendant la première moitié du XIX^e siècle, selon des critères difficiles à définir. Elle est composée de 1.000 articles d'importance matérielle variable (pièces de 1 ou 2 feuillets ou registres de plusieurs centaines de feuillets), extraits pour la plupart des fonds notariaux, sans que l'on puisse savoir les raisons qui ont amené à extraire telle pièce plutôt que telle autre². Elle recouvre géographiquement les départements de la Gironde³, des Landes⁴, de la Dordogne et, très peu, du Lot-et-Garonne. Elle a été dotée en 1875 d'un répertoire manuscrit dû à A. Gouget, alors archiviste de la Gironde⁵. Travail utile, qui permet de se retrouver dans la sous-série, mais qui devra être repris, compte tenu d'un certain nombre d'imperfections : fautes de lecture, en particulier sur les noms de lieux; non-réduction des noms de lieux dans leur forme moderne; d'où nombreuses erreurs et confusions dans l'index.

1. Publiée dans *La Dordogne et sa région — Fleuve — Histoire — Civilisation*, Bordeaux, 1959, 231 p. (Actes du XI^e Congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, Bergerac, 10-11 mai 1958), p. 101-112.
2. Très souvent, on trouve dans E — *Terriers* une pièce concernant tel fief, alors qu'une pièce de l'année suivante, concernant le même fief, passée devant le même notaire et matériellement identique, a été laissée dans le fonds du notaire.
3. Et cela d'ailleurs pour l'essentiel.
4. Dont elle constitue une source importante de l'histoire.
5. Deux volumes manuscrits, de 214-205 p. Le t. I contient, p. 1 à 68, un index des noms de personnes et de lieux.

L'ensemble du Périgord n'est pas concerné par les trente articles de la sous-série E — *Terriers* ⁶ qui intéressent essentiellement Banès (435); Berbiguières (913); Cabans, Cugnac et Cussac (234); Eymet (254); Montcaret (550); Montravel et Coles (289, 293, 397, 694, 622, 793); le Pizou (605); Saint-Martial-d'Artenset (seigneurie de Ferrachapt) (259 à 268); Saint-Martin-des-Combes (250); Saint-Seurin-de-Prats (396, 397, 546 à 550, 919).

Jean VALETTE.



Analyse des articles intéressant le Périgord.

234 — Hommage rendu à Anne de Saintoux, dame de Cugnac, Merlandes, Bouillac, la Salvetat, en partie de Saint-Avit et autres lieux, femme de François de Malleville, seigneur de Malleville, Merlandes, Guidon, baron de Foissac, de Casal, en partie de Mérignac, et autres places, pour des fiefs situés dans la paroisse Saint-Pierre-de-Cabans et relevant de la seigneurie de Cugnac, 1621-1622. 2 actes, minutes, 4 feuilles.

Reconnaissances féodales en faveur de François de Malleville par les habitants de la Valadésie et du mas de Frèze, paroisse de Cabans, et du Brunet, de Cumont et de Pinquet, paroisse de Cussac, 1622-1623. 6 actes, minutes. Rôle des sentinelles du château de Cugnac, 1619; rôle de « ceux qui sont venus à la vigne l'an 1623 ». 2 actes, vidimus.

254 — Reconnaissance féodale en faveur de Jean-Baptiste Gaston de Foix de Candale, duc et pair de France, captal de Buch, comte de Candale, Foix, Benauges, Astrac, Gurson et le Fleix, seigneur baron de Cadillac, Langon, Rions, Podensac, Puy-Paulin, Castelnau-de-Médoc, Beychevelle, Lamarque, Castillon, Lévignac, Moncuq, Villefranche, seigneur d'Eymet, pour une maison dans la ville d'Eymet, sise rue Devaux, tenue en fief par Philippe Fauchier, 1665. Original, 4 feuilles, parchemin.

256 — Contrat d'affermé des fruits décimaux de la paroisse de Saint-Martin-des-Combes passé par le seigneur de Fayolle en faveur de Jean de Labare, Etienne Delmaziers et Jean Duplas pour 500 l., 1529. Original, 2 feuilles.

6. Plus deux actes où des Périgourdins apparaissent en qualité de témoins ou d'acteurs : 110 — Jean Dubosc, seigneur et baron de Villefranche-de-Lonchat (1620-1628); Archole de Bideran, écuyer, seigneur de Rouillas en Périgord (1559-1561).

258 — Bail à fief nouveau par Jean de Martin, seigneur de Pison et de Missac, comme héritier de Guillaume de Montpon, à Colas de la Feynie, de la terre de Ferrachapt, paroisse de Saint-Martial-d'Artenset, relevant de la seigneurie de Bénévent, 1479. Copie vidimée, 4 feuilles; copie informe, 2 feuilles, gascon.

259 — Bail à fief nouveau par Gaston de la Touche, seigneur de la Roque-de-Vignerons et de Mussidan, habitant au Vignerons, paroisse du Breuil, à M^e Jean Condat, notaire à Montpon, à ses enfants et à divers, de diverses terres situées au village de Ferrachapt, paroisse de Saint-Martial-d'Artenset, 1595. Copie informe, 3 feuilles.

260 — Vente par Gaston de la Touche à Raymond de Beauvoir, sieur de la Tour de Montbreton à Pessac-sur-Dordogne, des cens, rentes et droits seigneuriaux lui appartenant au village de Ferrachapt, paroisse de Saint-Martial-d'Artenset, 1599. Copie informe, 1 feuille.

261 — Vente par Raymond de Beauvoir à Jean Bécheau, lieutenant de la juridiction de Montpon, des cens, rentes et droits seigneuriaux lui appartenant au village de Ferrachapt, paroisse de Saint-Martial-d'Artenset, 1601. Copie informe, 2 feuilles.

263 — Transaction entre le sr. de Launay, fermier des lods et ventes à Périgueux, et Gabrielle de Bonnefon, veuve de Jean Bécheau, et Pierre Bécheau, leur fils, au sujet de la vente ci-dessus, 1608. Expédition vidimée, 6 feuilles.

Arpentement de la terre de Ferrachapt, appartenant à Pierre Bécheau, avocat au Parlement, 1624. Expédition, 1 feuille.

264 — Arpentement de la terre de Ferrachapt, appartenant à Jacques Bécheau, docteur en médecine, 1658. Copie informe, 11 feuilles.

265 — Reconnaissance en faveur de Jacques Bécheau, pour la terre de Ferrachapt, 1659. Copie informe, 1 feuille.

266 — Hommage par François Henri Bécheau, sieur de Ferrachapt, conseiller au Parlement et commissaire aux requêtes du Palais, à Antoine Nompar de Caumont, duc de Lauzun, seigneur de Montpon, à raison de la terre de Ferrachapt relevant de la seigneurie de Montpon, 1717. Expédition, 4 feuilles.

267 — Contrat d'affermage des cens et rentes dus pour la terre de Ferrachapt par François Henri Bécheau à Colas Malard, laboureur, 1734. Expédition, 2 feuilles.

268 — Arpentement de la terre de Ferrachapt appartenant à François Henri Bécheau, 1735. Copie informe, 10 feuilles.

289 — Dénombrement en faveur de Jean de Lacombe, écuyer, seigneur de Naujan, Sémens et Gabarret, pour les paroisses de... Notre-Dame de Coles, juridiction de Montravel, 1554. Cahier, 29 feuilles.

293 — Dénombrement en faveur de Marguerite de Losse, veuve d'Henri de Xans, seigneur de Gastaudies dans la ville de Castillon, pour les paroisses de... Notre-Dame de Coles, juridiction de Montravel, 1557. Cahier, 133 feuilles.

396 — Reconnaissance féodale en faveur de Pierre de Ségur de Pitray, seigneur de la Mothe-de-Prat et de la Siguinie, par Jean Tauzia, capitaine au régiment de Larray, Pierre Audiguet, praticien, Jeanne Benoit, veuve de Denis Audiguet, Pierre Rouzier, tisserand, et Isabeau et Madeleine Bousquet, tous de la paroisse de Saint-Seurin-de-Prats, pour la terre de Soumen-sat ou de la Siguinie, même paroisse, 1696.

Reconnaissance féodale en faveur de Pierre de Ségur de Pitray par Isabeau et Madeleine Bousquet de la terre de la Borie de la Tour de Fauchey, paroisse de Saint-Seurin-de-Prats, 1692. 2 expéditions vidimées, 10 feuilles.

397 — Reconnaissance féodale en faveur d'Isaac Tauzia, écuyer, par Simon Marcon, maître-chirurgien, pour la terre de Lestey; par Jean Jaumard, marchand, et Jeanne Arnaudeau, veuve de Pierre Bourguignon, sa belle-mère, pour la terre de Poly; par Elie Mourèze, charron, pour la terre de Poly ou côte de Trillac; par Antoine Martin, marchand, pour une maison à Lamothe et pour la terre de Poly et du canton de la Croix du Moulin à vent; par Antoine Martin, Jean Jaumard, marchands, et Raymond Buzet, charpentier de barriques pour la terre de Poly; par Antoine Daniel pour la terre de Poly ou côte de Trillac; par Moïse et Elie Freyssinet, Daniel Boisseau et autres pour la terre du Carrefour; par Pierre Trachaire, charpentier à barriques, pour la terre de Poly; par Pierre Baylot pour une maison à Lamothe et une terre à Poly; par Michaël Marcon pour deux vignes sises à Roucaud; par Jacques Grimard pour une maison à Lamothe; par Marie Durfort, veuve d'Isaac Dezeymeris, cordonnier, pour une maison à Lamothe; par Daniel Marche, maître cordonnier, Jean Viellefon, brassier, et François Quinsac, maçon, pour une maison à Lamothe et pour une vigne dans la terre de Roucaud; par Daniel Anthony,

tisserand, et Daniel Marche, maître cordonnier, pour la terre des Fauries, toutes terres situées dans la paroisse de Lamothe, juridiction de Montravel, 1711 et 1713. 1 cahier, 27 feuilles, copies authentiques.

435 — Arrêt du Parlement de Bordeaux renvoyant devant le Parlement de Paris le procès pendant entre Frédéric Maurice de la Tour d'Auvergne, comte de Lanquais, général de la cavalerie légère de France, gouverneur du haut et bas Limousin, et Joseph de Bergues, écuyer, seigneur de Faux, au sujet de la directe que le comte de Lanquais prétend sur la terre de Font-Carbonnière, paroisse de Banes, que led. Bergues a donné à fief à Gaston de Losse, chevalier, seigneur de Sauveterre et de Licherie, 1685. Expédition, 6 feuillets, parchemin.

546 — Reconnaissance féodale en faveur de Pierre de Ségur, bachelier en droit, chanoine de l'église cathédrale Saint-André et de la Collégiale Saint-Seurin de Bordeaux, représenté par Bernard de Ségur, écuyer, seigneur de Bridoire, son frère, par Jean et Jean Onguam, frères, de Pessac, et autres, pour une terre sise dans la paroisse de Saint-Seurin-de-Prats, 1498. Expédition vidimée, 3 feuilles, gascon.

547 — Reconnaissance féodale en faveur de Pierre Rayer, licencié en droit, seigneur des maisons nobles de Lamothe, Bouffiagues et Thibras, juridiction de Gensac, par Arnaud et Jean Lachau et autres, de Juillac, pour la terre du Petit-Prat, paroisse de Saint-Seurin-de-Prats, 1515. Expédition vidimée, 2 feuilles, gascon.

Reconnaissance féodale en faveur de Pierre Rayer, écuyer, seigneur de la Roque, de la Mothe, etc..., par Jean Mangon et Yvonne Lachau, sa femme, et autres, pour la même terre, 1556. Expédition vidimée, 2 feuilles.

548 — Reconnaissance féodale en faveur d'Anne de Vergoin, femme de Gabriel de Bonneau, sieur de Litterie, paroisse de Gensac, par Pierre Lafargue, Elies Audiguy, Jean Ayma et Jean Meynier, de Prats, paroisse de Saint-Seurin-de-Prats, pour la terre du Petit-Prats, même paroisse, 1610. Expédition vidimée, 3 feuilles.

Reconnaissance féodale en faveur d'Anne de Vergoin, veuve de Gabriel de Bonneau, sieur de Montauzier et de Litterie, habitant en la maison noble de Vergoin, paroisse de Flaujagues, par Jean Ayma, Elies Audiguy, Pierre Lafargue, Elies

Fournier et les héritiers de Daniel Meynier, pour la même terre, 1632. Expédition vidimée, 2 feuilles.

549 -- Dénombrement en faveur de Joseph de Bonneau, écuyer, sieur de Litterie, Montauzier et autres lieux, habitant à Baron en Bordelais, par divers habitants de Saint-Seurin-de-Prats et de Pessac, pour des terres sises à Saint-Seurin-de-Prats, aux lieux de Graveyron, du Ségla ou Port de Pessac, de Roubinet et du Petit-Prat, 1654. 1 cahier, 19 feuilles, original.

550 — Etat et arpentement des terres que M. de Tauzia-Mombrun possède dans la mouvance de M. de Monvert à Barbot, la Fosse ou l'Escaley, au Graveyron, au Port de Pessac ou Pé d'Auquete et à Margoux, paroisses de Montcaret et de Saint-Seurin-de-Prats. Copie informe, s.d., 4 feuilles.

594 — Reconnaissance féodale en faveur de François de Ségur, écuyer, seigneur de Montbrun en Périgord, par Pierre Neyrac, du village de Neyrac, paroisse de Montravel, pour des terres sises à Neyrac et à la Pozineyre, même paroisse, 1558. Expédition, 2 feuilles, parchemin.

605 — Reconnaissance féodale en faveur de Charlotte Nompar de Caumont de Lauzun, comtesse douairière de Gurson, veuve de Jean Frédéric de Foix, comte de Gurson, le Fleix et autres places, lieutenant général des armées du roi, par Jean de Sourbie, écuyer, Guilhem Bousquet, Jean Micheau, l'ainé, marchand, Léonard Feynié, notaire, Pierre Digounet, marchand, Pierre Gendraud, Simon Picquet, sieur de la Barte, Pierre Picquet, sieur de Lafon, Jean Guilhou, Jeanne Géraud, Mathurin Desrivaux, Léonard Géraud, Jean de Laguierse, Jean Freyssat, maréchal, du Pizou, pour la moitié par indivis de la tenure du Bas-Pizou ou la Roque, l'autre moitié de la tenure appartenant au sr. de Lespaut, 1664. Expédition, 8 feuilles, parchemin.

Reconnaissance féodale en faveur de Charles Gabriel de Belsunce, marquis de Castelmoron, seigneur de Montpon, Born, Gavaudun et autres places, gouverneur et sénéchal de l'Agenais et du Condomois, par Jean Dubois, ancien lieutenant d'infanterie, de Coutras, Hélié Lagasson, Jean Digounet, sr. du Gravau, Thomas Chauchau, maître chirurgien, Jean Gendraud, François Gaillard, Antoine Laquière, François Terrasson, Georges Brun, Jean Lestrade, Georges Vergnol, marchand, Guilhem Villemon, Pierre Bousquet, Jean de Ségur, écuyer, sr. d'Erlande, Jeanne Robineau, du Pizou, pour la moitié par indivis de la

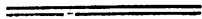
tenure du Bas-Pizou, l'autre moitié appartenant à Théophile Daulède, écuyer, 1730. Expédition vidimée, 6 feuilles.

622 — Dénombrement en faveur de Jean de Lacombe, écuyer, seigneur de Naujan et de Gabarret, et de Marguerite de Naujan, sa femme, pour divers fiefs relevant desd. seigneuries, dont des terres sises dans la paroisse de Notre-Dame de Coles, sur les bords de la Dordogne, 1554. 1 registre, original, 201 feuilles.

793 — Dénombrement en faveur de Bertholme, avocat au Parlement, juge de Certes, et de Guillaume de Belliquet, frères, bourgeois de Libourne, seigneur de Xans ou Gastaudies, paroisse de Castillon, pour divers fiefs relevant de lad. seigneurie, dont des terres sises dans les paroisses de Coles et de Lamothe, 1572. 1 registre, original, 86 feuilles.

913 — Donation par François Souc de Plancher, baron de Berbiguières, seigneur de Plancher et autres lieux, à la paroisse de Berbiguières, représentée par François Vaussanges, curé, et Jean Sarlat, syndic fabricant, d'un jardin confrontant au presbytère dud. lieu, moyennant deux messes annuelles, l'une pour le donateur, l'autre pour Marguerite de Chaban de Richemont, son épouse, 1778. Expédition, 2 feuilles, parchemin.

919 — Reconnaissance féodale en faveur d'Isaïe Tauzia, écuyer, de Saint-Seurin-de-Prats, par Pierre Denois, sr. de la Fontaine, Jérémie Neyrat, charpentier de barriques, Jean et Piette Cluchier, brassiers, de Montcaret et par Etienne Cluchier, brassier, Pierre Luneau et Jacques Grimard, tailleurs d'habits, de Lamothe, pour la terre et village de Neyrat, 1704. Expédition, 3 feuilles.



Les enfants trouvés en Nontronnais pendant la 1^{ère} moitié du XIX^e siècle

S'il y a toujours eu des enfants abandonnés, leur situation a évolué au cours des siècles. Dans le haut Moyen Age ils furent pris en charge par l'Eglise. C'est ainsi que Ribault de Laugardière mentionne dans sa *Monographie* de Nontron un legs du 30 septembre 1352 « à la coquille de la chapelle fondée par le seigneur Hélie de Magnac ». Cette chapelle, dédiée à saint Jean et saint Nicolas, attenante au Moustier Saint-Sauveur, possédait, comme beaucoup d'églises de l'époque, une coquille de marbre ou de pierre, placée près de l'entrée et destinée à recevoir les enfants abandonnés.

Puis, en plein Moyen Age, la charge de ces enfants échet aux seigneurs haut-justiciers des lieux. A la Révolution, après la confiscation des établissements de bienfaisance de l'Eglise et la suppression des droits, mais aussi des devoirs féodaux, la loi du 10 décembre 1790 confia directement à l'Etat le soin des enfants trouvés qui portèrent un temps le nom « d'enfants de la Patrie ».

Ce passage de l'ancien au nouveau régime ne se fit pas sans grandes difficultés dont eurent à souffrir cruellement ces pauvres enfants, en particulier en Dordogne. ¹ Sous la Convention, nous voyons, par exemple, la municipalité de Nontron intervenir le 3 octobre 1792. Ce jour-là « Jeanne Villemonteix, habitant une petite chambre attenante à l'église, est venue avertir le maire de la présence d'un petit enfant sous le portique de l'église. » On va alors tout naturellement le porter au curé pour le baptiser, puis la municipalité le place en nourrice.

De nouvelles lois organisèrent enfin ce service public (27 frimaire V et 15 pluviôse XIII), et un décret du 19 janvier 1811 établit dans l'hospice de chaque arrondissement un tour pour recueillir ces enfants. C'est en 1813 que les registres de l'état civil de Nontron indiquent pour la première fois que la « servante de l'hospice, Anne Peyronne » trouve un enfant abandonné sur le seuil. L'hospice devient alors le lieu habituel

1. GRENIER DE CARDENAL, L'assistance publique dans la Dordogne pendant la Révolution, dans *la Révolution française*, t. LXXIV (1921) et t. LXXV (1922).

d'abandon d'enfants. Il faudra attendre 1823 pour trouver des enfants « dans le tour à côté de l'hospice ».

La multiplicité de ces tours pour laisser les enfants au plus près de leur mère multiplia aussi le nombre des enfants abandonnés. Certaines mères, à l'instar de l'histoire de Moïse, n'hésitaient pas à abandonner leur enfant pour le reprendre le lendemain comme nourrice salariée. Ces abus amenèrent en 1835, sous Louis-Philippe, la suppression d'un grand nombre de tours dont celui de Nontron. Ainsi, le 3 janvier 1835, la religieuse de service à l'hospice déclare « avoir entendu fortement frapper à la principale porte de l'hospice, elle s'est levée et a trouvé sur le seuil d'icelle un enfant tel qu'elle le présente » à la mairie. A partir de cette époque il n'est plus question de tour.

I. — SOURCES ET EVOLUTION DU PHENOMENE.

C'est à la première partie du XIX^e siècle que se limite cette étude. L'évolution du nombre des enfants trouvés en Nontronnais est évidemment tributaire de la législation générale évoquée ci-dessus. Mais grâce à quelques sources locales nous pouvons nous faire une idée plus précise de ce que représente ce phénomène des enfants trouvés dans cette région.

La première de ces sources est tout naturellement les registres de l'état civil de Nontron. Ce qu'ils nous révèlent est assez étonnant. De 1804 où est mentionné le premier « enfant né de père et mère inconnus » jusqu'à 1845 qui enregistre les dix derniers, leur compte total est de 1.148 pour un total de naissances de 5.368. Ainsi plus de 21 % des enfants enregistrés à la mairie pendant cette période de 41 ans, sont des enfants trouvés. Un simple tableau nous permet de prendre conscience de l'ampleur de ce phénomène et de son évolution.

Années	1804-1813	1814-1823	1824-1833	1834-1843
Total des naissances	1.049	1.162	1.516	1.411
dont — enfants trouvés ...	88	281	567	196
— pourcentage	+ 7 %	+ 24 %	+ 37 %	+ 13 %

La progression quasi-continue de 1804 à 1833 et la diminution de 1834 à 1845, avec une chute spectaculaire en 1835 (1834 : 80 enfants trouvés; —1835 : 24 suivent manifeste-

ment la courbe générale que laissait prévoir l'évolution de la législation française à l'égard de ces enfants.

Quelques documents des Archives départementales de la Dordogne éclairent aussi cette évolution. ² Telle cette lettre du 7 juillet 1810 de la Commission de l'Hospice de Nontron : « Malgré la surveillance le nombre des enfants trouvés grossit tous les ans. Il n'en existait dans cet arrondissement en 1806 que 19 et il s'en trouve aujourd'hui 49 ». Sans doute à cause des malheurs du temps, mais aussi comme moyen pour les plus pauvres de faire nourrir leur enfant aux frais de l'Etat. Différentes mesures sont prises pour lutter contre la fraude et les abus. Ainsi, on demande des certificats de vie dûment authentifiés afin de ne pas verser des pensions pour des enfants fictifs ou décédés. On multiplie les états nominatifs et les contrôles. Une circulaire de 1813 précise que « les enfants trouvés ne seront remis aux parents qui les réclameraient que contre remboursement des dépenses qu'ils auraient occasionnées ».

Malgré toutes ces précautions leur nombre ne va cesser d'augmenter jusqu'en 1829. Alors, le préfet prend une mesure draconienne. « Devant l'accroissement énorme de la dépense des enfants trouvés, désirant mettre un terme aux fraudes que l'on soupçonne, j'ai décidé que tous ces enfants seront déplacés immédiatement pour être envoyés à de grandes distances de leur résidence actuelle ». Ces déportations sont aussitôt organisées pour décourager les parents qui voudraient pour un temps mettre leur enfant aux « enfants trouvés », car leur départ pour une destination plus ou moins inconnue risquerait fort d'entraîner leur perte définitive. Dès le 24 octobre « 70 enfants appartenant à l'hospice de Périgueux sont dirigés sur Nontron, et là, les nourrices des enfants à échanger devront les transporter à l'hospice afin qu'on puisse se servir pour les transporter à Périgueux des mêmes voitures ». Quand les enfants ne sont pas présentés lors de ces déplacements, leurs nourrices ne sont plus rétribuées et sont censées les garder à leurs frais. On confectionne même en 1836 des affiches donnant « avis de la translation des enfants d'un département à un autre, et les parents qui désirent retirer leur enfant sont invités à le faire avant. » Des résultats furent sans doute obtenus par de telles méthodes si l'on en juge d'après le tableau de 1832 : « Déplacement des enfants de 15 mois à 2 ans : devant partir 105; — présentés 35; — non présentés 23; — retirés 44 ».

2. Arch. dép., 2 Z 389 et 1 L 188.

Enfin la suppression du tour en 1835 amorce la diminution de plus en plus rapide des enfants trouvés dans l'arrondissement.

Une autre source vient heureusement compléter ces renseignements statistiques. En janvier 1812 le préfet demande à chaque hospice recevant des enfants trouvés de tenir un registre spécial pour eux. C'est ce registre, encore très lisible, que détiennent les Archives municipales de Nontron. Son premier acte est daté du 6 août 1814 et le dernier du 29 avril 1831. La totalité des actes est de 493. Chaque feuille est partagée horizontalement par le milieu. Chaque moitié est réservée à un enfant et comprend deux parties bien distinctes ; la première donne la date et le lieu de la découverte de l'enfant, sa description vestimentaire et les noms qu'il reçoit ; la deuxième indique à qui il est confié (nom et adresse de la nourrice) et ce qu'il est devenu. Avec les 493 enfants trouvés mentionnés dans ce registre, nous sommes loin des 1.148 relevés dans l'état civil, il est vrai pour une période moins longue. Quoiqu'il en soit, ce registre fourmille de renseignements et de détails très concrets, d'où son grand intérêt.

Ainsi dans les marges, nous trouvons des « pièces jointes », billets, et parfois bouts de ruban. Beaucoup de ces billets ont disparu, il ne reste que la trace de leur collage. Ils sont de nature très diverse : extraits d'actes officiels, décès ou naissances (il y a même un extrait de baptême) ; d'autres sont des papiers anonymes découverts sur l'enfant et donnant des renseignements : date de naissance, prénom, baptisé ou pas... etc. D'autres enfin sont des procès-verbaux de découvertes établis principalement par la supérieure religieuse de l'hospice de Nontron (sœur Thérèse Ussel).

Enfin une autre source, toujours locale, consiste en quelques papiers et un registre de correspondance conservés aux Archives de l'Hôpital de Nontron. Ces papiers forment un petit dossier de 44 pièces allant de 1836 à 1843, et le registre couvre la période de 1813 à 1842. L'un et l'autre évoquent surtout des problèmes financiers tant pour l'hospice que pour les nourrices. Ils concernent surtout la période consécutive à la suppression du tour.

Avec l'aide de ces différentes sources nous pouvons essayer de répondre à un certain nombre de questions posées par les enfants trouvés.

II. — OU ET COMMENT

LES ENFANTS EXPOSES ETAIENT-ILS TROUVES ?

Pour Nontron, l'état civil de 1804 à 1812 mentionne d'abord de véritables « ramasseuses » d'enfants, comme Jeanne Villemon-teix et Mery Pecon, ou bien des sages-femmes comme Isa-beau Chabanneau, Catherine Reigence et Marie Boussarie qui « étant sorties la nuit, trouvent les enfants dans la rue ou à leur porte ». Clause de style, peut-être, pour garder l'anonymat de ces naissances qu'elles ont pu effectuer elles-mêmes.

A partir de 1813 les enfants sont en général directement déposés sur le seuil de l'hospice. On dira aussi tout simplement « exposés à Nontron ». Dès 1823 apparaît « le tour à côté de l'hospice ». Et à partir de 1827 le registre des enfants trouvés parlera aussi très souvent de « la boîte de l'hospice ». Quelques exceptions cependant, comme cet enfant trouvé en 1830 « dans la rue vis-à-vis du château », ou celui qu'on découvre un beau matin de 1837 « sur le perron de l'hôtel de ville, vis-à-vis de la porte principale ». En 1843 plusieurs sont déposés encore « dans le préau de l'église ».

D'autres enfants sont également exposés en dehors de Nontron. La commune d'origine est alors portée sur le registre. En voici quelques exemples : « exposé au village de Piaugaud, commune de Sainte-Marie-de-Frugie », « attaché au loquet de la porte de l'église de Saint-Jean-de-Côle un panier dans lequel était un enfant », « dans un chemin un enfant dans un panier qui s'est trouvé suspendu à un mur ». Un procès-verbal dressé par le maire de la Rochebeaucourt constate « que le même jour, au lever du soleil, un enfant de sexe féminin a été trouvé exposé à la porte de l'église, qu'il a été baptisé et inscrit sur les registres de l'état civil sous le nom de Cléopâtre Jeanne ».

Le registre des enfants trouvés indique aussi la date de la découverte. Et c'est quelques jours après, très souvent le lendemain, que l'enfant est confié à une nourrice. L'heure de sa découverte est également donnée à partir de mars 1828. La plupart du temps c'est la nuit, « à 10 H du soir » ou « 5 H du matin ». Parfois il devait faire à peine nuit, « 8 H du soir » ou « 7 H du matin », et même franchement en plein jour, « 11 H du matin ». La personne qui apportait l'enfant ne cherchait donc pas toujours à se cacher. Elle pouvait même, semble-t-il, rencontrer la sœur préposée au tour ; ce qui permettrait de

comprendre les indications précises d'âge, de baptême, de nom qui sont fournies sur certains enfants.

Puis vient la description de l'enfant : son sexe, souvent l'âge approximatif selon une formule consacrée : « cet enfant paraissait âgé de... », en général de quelques jours, mais parfois de plusieurs mois. Très rarement un billet joint donne la date exacte de naissance, comme pour celui-ci : « l'enfant exposé est né le 20 avril à 4 H du soir ». Et c'est le 22 avril qu'il a été « exposé à Cantillac ».

En général pas de description physique, comme la couleur des yeux, la taille ou le poids. Cependant on trouve un enfant « avec l'oreille gauche percée et un fil retord passé dedans », un autre « borgne de l'œil gauche ».

A partir de 1824 le registre donne une description vestimentaire, toujours fournie à l'état civil. Le plus souvent l'enfant « est enveloppé de droguet, flanelle, ou simplement d'étoffe ». Souvent aussi il a sur la tête « un bonnet de drap ou d'indienne ». Ce dernier tissu revient très souvent. Nous avons aussi « du taffetas noir », « des dentelles » et surtout de la laine. Ces descriptions vestimentaires sont curieusement détaillées, portant sur les différentes parties du vêtement, la nature de leur tissu, leur état, leur couleur... Un tel luxe de détails devait sans doute permettre plus tard une éventuelle reconnaissance et reprise de l'enfant.

Car malgré la formule répétée à chaque acte : « le tout était sans marque », sous-entendu susceptible de faire connaître les parents, on relève assez souvent dans le costume « des signes distinctifs », en particulier des rubans de couleur. Un billet en explique clairement le pourquoi : « il y a un ruban blanc et rose au bras pour lui servir de marque en cas qu'on veuille le réclamer ». Et dans ses marges le registre conserve encore un certain nombre de bouts de ruban, collés à côté des mentions d'enregistrement. Pour plus de sûreté, un enfant a « un ruban portant suspendu la moitié d'un liard. »

III. — COMMENT LES ENFANTS ENTRAIENT-ILS DANS LA SOCIÉTÉ ?

A partir de 1827 le registre des enfants trouvés fait allusion indifféremment soit à l'état civil, soit au baptême pour indiquer les noms que reçoivent ces enfants.

Mais si on compare ce registre avec ceux de l'état civil ou

ceux de la paroisse de Nontron, on est pour le moins surpris de leurs divergences. Ainsi pour les registres paroissiaux en 1820, il y a 6 baptêmes d'enfants « nés de parents inconnus ». Puis aucun baptême jusqu'en 1828 où ils réapparaissent de plus en plus nombreux. Manifestement tous les baptêmes des enfants trouvés ne furent pas enregistrés : négligence ou parti pris du clergé d'alors ? A moins que pour certains on ait eu l'assurance qu'ils avaient été baptisés ailleurs qu'à Nontron.

Pour ce qui est de l'état civil, jusqu'en 1827 nous avons davantage d'enfants trouvés enregistrés à la mairie qu'il n'en est porté sur le registre des enfants trouvés. Ensuite, c'est le contraire. Il est clair que ce registre n'est pas la liste officielle et exacte des enfants recueillis à Nontron. Certains ont été inscrits dans leur commune d'origine, la fillette de la Roche-beaucourt en est une preuve.

La plupart des enfants reçoivent deux prénoms, quelques-uns un seul. Tous les prénoms sont utilisés, mais en particulier Marie pour les filles, et Claude pour les garçons. Des enfants portent un nom de famille commun à l'époque, comme Boyer, Durand, Gauthier, Giraud, Bordas, Combelas... Connaissez-on en fait les parents de ces enfants ainsi nommés, ou simplement voulait-on par là leur donner un véritable nom de famille ?

Pour certains, on a manifestement épluché le calendrier des saints : Eleuter, Eutrope, Nicéphore, Marie l'Égyptienne. D'autres viennent de l'histoire ancienne : Caton, Paris, Homère, César Auguste, Sémiramis, Britannicus... Il y en a de fantaisistes, pour ne pas dire humoristiques : ainsi ces pauvres enfants appelés Désiré, Charlemagne, Tambourin, Solitaire, Légère, Fortunée ou Fructueux. Un enfant trouvé à la Maladrerie dans un panier attaché à un contrevent s'appellera « Pierre l'Étourdi ». Nous avons même une « Marie Trouvée ». On ne peut mieux dire ! Certains semblent emprunter leur nom à l'heure ou à la saison de leur découverte : Lorore (*sic*), Hiver, Janvier... D'autres appellations sont plus méchantes : Hospice Loup ; d'autres plus poétiques comme « la Belle Discrète ». Signalons enfin le cas de cet enfant découvert avec ce billet : « On veut lui donner le nom de Guillaume D. » De quoi mettre sur la voie de la reconnaissance !

IV. — D'OU VIENNENT TOUS CES ENFANTS TROUVÉS ?

Sans doute une très grosse majorité d'entre eux sont dits

« exposés à Nontron » (414 sur 493 dans le registre). Mais ils sont loin pour autant d'être tous originaires de cette seule commune. Grâce aux pièces jointes et aux reconnaissances ultérieures il est possible de sauver la réputation des femmes de Nontron, même s'il n'est pas possible de dire de manière précise d'où venaient tous ces enfants exposés à Nontron.

Pour 79 enfants la commune d'origine autre que Nontron est explicitement indiquée. Ces communes s'élèvent à 40, et sont réparties dans tout le Nontronnais. Celles qui fournissent les plus gros contingents sont Léguilhac avec 8 enfants, Saint-Sulpice-d'Excideuil avec 5 et Saint-Félix (-de Bourdeilles sans doute) avec 4. La plupart des 34 autres ne fournissent que 1 ou 2 enfants au plus. Sans doute les proportions sont faussées par l'ignorance où nous sommes de l'origine exacte de la plupart des enfants, mais la multiplicité des communes citées prouve bien que ce phénomène était alors général en Nontronnais.

En plus des enfants déposés clandestinement, un certain nombre dont les parents sont connus sont cependant admis à l'hospice « au nombre des enfants abandonnés », et cela, en général par décision préfectorale. Cette décision s'applique du reste à des cas particuliers et pour un temps limité. C'est ainsi le cas pour plusieurs jumeaux dont les parents n'ont pu se procurer de nourrice ; le préfet arrête alors que « l'un des jumeaux sera admis au nombre de ceux abandonnés de l'hospice de Nontron, mais jusqu'à ce qu'il puisse être sevré, époque à laquelle il devra être rendu à sa mère ». Il y a aussi des enfants de parents misérables ou indignes. Quelques enfants naturels sont également admis et enfin des orphelins comme ce « Jean Hautefort, né à Saint-Pancrace le 7 septembre 1841 et dont les père et mère sont décédés les 12 et 22 du même mois ».

Quelle était l'origine sociale, familiale de ces enfants ? Difficile de répondre. Quelques indices cependant (pièces jointes, vêtements, reconnaissances, etc...) permettent de se faire une idée pour certains cas. Le brave Jean Tamisier du Bourdeix qui découvre un beau matin « à quatre pas de sa porte un enfant posé par terre enveloppé d'une mauvaise peille grise, en outre vêtu d'une mauvaise chemise d'étoupe », a bien dû penser que ce n'était pas là l'enfant d'une bien grande dame. Mais sait-on jamais ? Par contre, « le petit Claude Baptiste qui est enveloppé de droguet à raies blanches et grises avec des brassières en lustrine et une coiffe d'indienne couleur rouille et

grise garnie de gaz, ses attaches étaient bleues, il avait de plus un beau nœud de ruban rose ». Ce petit Claude pourrait bien venir d'une maison fortunée.

Certaines pièces jointes situent parfois l'origine de l'enfant. Ainsi le maire de la Chapelle-Pommier mentionne dans un billet « qu'une malheureuse fille, servante chez le sieur Bellat et n'i est que depuis trois mois, laquelle est innocente et elle est acousee d'un enfant de seixe féminin ; » malgré les difficultés orthographiques, il est facile de voir l'origine sociale de cette petite Bernarde. Et, sans doute, le eas n'était-il pas isolé de ces pauvres servantes qui devaient choisir entre garder leur enfant ou leur place. Entre l'infanticide (souvent mentionné au XIX^e siècle dans les procès d'assises) et « l'exposition à l'hospice », il était encore heureux que ces malheureuses aient eu la possibilité de prendre cette dernière solution.

Au contraire, en lisant ce billet : « Cette petite née le 9 février n'a pas été baptisée, on désire la nommer Adèle, ne pouvant par les circonstances la faire élever, on prie la dame qui la recevra d'en prendre grand soin, elle sera récompensée », on peut penser que cette petite Adèle était venue malencontreusement dans une famille de la haute société nontronnaise.

V. — QUE DEVIENNENT LES ENFANTS TROUVES ?

Une fois exposés, admis à l'hospice, dûment enregistrés à la mairie, baptisés à l'église, tous ces enfants sont, en général, « placés » (« confiés » ou même « donnés ») à une nourrice. Pour prendre un enfant celle-ci doit avoir l'accord de son mari ; avoir bonne réputation. C'est ainsi que le maire de Saint-Saud « certifie que Péronille Fompérine qui demande un enfant est de bonne vie et mœurs. »

Si certaines nourrices s'attachent aux enfants, au point, comme celle-ci « de déclarer se charger gratuitement de l'enfant », la plupart les prennent pour s'assurer un petit rapport. Aussi semblent-elles se recruter de préférence dans les milieux modestes. Les difficultés rencontrées à propos de leur salaire nous le montreront bien.

Ces nourrices se répartissent sur l'ensemble du Nontronnais. Le registre cite comme placements d'enfants jusqu'à 63 communes allant des Graulges à Lanouaille et de Bussière-Badil à Lempzours. Les communes ayant le plus de placements sont Nontron : 60, Milhac-de-Nontron : 41, Saint-Pardoux-la-Rivière : 29, Abjat : 28, Lussas : 23, Saint-Saud : 25, Augignac :

21, Saint-Angel : 17. Quelques placements très rares (9 sur 493) se font en dehors du département, se répartissant sur 3 communes limitrophes du Limousin, et un placement dans le Tarn-et-Garonne, à Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Les enfants étant à la charge de l'Etat sont soumis à un certain contrôle. Régulièrement ils doivent être présentés à « un inspecteur » ou au maire qui peuvent rayer tel « enfant qui n'a pas été présenté lors d'un mouvement d'enfants ». Pour un enfant ainsi rayé, l'inspecteur ajoute même « ne sachant de quoi il est advenu ».

Chacun est pourtant muni d'un collier qu'il porte continuellement au cou. Et c'est toute une affaire si un enfant égare ou casse son collier. C'est ainsi que le maire de Villars s'adresse au sous-préfet le 3 août 1840 : « J'ai remarqué qu'Antoinette n° 24 de 1833 n'a plus son collier. La nourrice coupa le collier dans un cas de nécessité sans la permission du maire. Marie n° 56 de 1834 est également sans collier, il a été récemment rompu par l'enfant jouant avec d'autres. Marie Plomel n° 2485 reg. 3547 a encore son collier, mais il est sur le point de se rompre. Quelques glandes étant survenues au cou de l'enfant, le collier trop étroit du reste la gêne et aurait besoin d'être remplacé ». En 1843 une circulaire très détaillée demande la substitution aux colliers de petites boucles d'oreilles en argent.

Certains enfants changent plusieurs fois de famille. Ainsi Victoire Marie va changer jusqu'à 6 fois de place en 7 ans. Inversement nous trouvons des nourrices qui changent continuellement d'enfants. C'est le cas de cette Jeanne Faye, épouse de Martin Cuisinier, de Nontron, qui prend 6 enfants successivement en l'espace de 8 ans.

Ces divers changements s'expliquent par différentes raisons. D'abord les nourrices prennent et rapportent les enfants selon leur volonté et leurs possibilités. L'administration prévoit aussi ces « mouvements d'enfants » dont nous avons déjà parlé. Notons en particulier des transferts assez fréquents à Périgueux pour inciter les parents à retirer leurs enfants, mais aussi par suite de la pénurie de nourrices. On demande alors au préfet « d'être autorisé à faire transporter à Périgueux ou dans tout autre établissement des enfants trouvés dans le cas où on ne trouverait pas à les placer à la campagne ».

Combien d'années l'enfant va-t-il être confié à une nourrice ? Les premiers actes du registre des enfants trouvés indiquent après le placement « sorti pour son âge », et l'enfant a

alors environ 10 ans. Dix ans est en effet l'âge limite de prise en charge par l'Etat. Ensuite certains vont être « pris » par des familles qui se chargent entièrement d'eux. Dans le registre 103 enfants sont ainsi « réclamés » et c'est souvent la propre famille où l'enfant a été en nourrice jusque-là. Par attachement peut-être, mais aussi parce qu'à 10 ans ce sont déjà deux bras de plus dans la maison pour le travail. Ainsi le petit « Léon Barthélémy est pris par Jean Digneton, de Quinsac, comme domestique ».

Mais tel n'est pas le cas pour la plupart si l'on en croit une longue lettre adressée au sous-préfet qui, au nom du Ministre de l'Intérieur, demandait « des renseignements les plus précis sur le sort de ces enfants lorsqu'ils ont atteint l'âge de 12 ans, sur leur placement chez les cultivateurs ou industriels ». On lui répond : « ...les nourrices ne sont rétribuées que pendant les 10 premières années. Passé cet âge, ces malheureux qui la plupart sont de faible santé ou atteints d'une maladie incurable (surtout la teigne et les scrofules) sont remis à l'hospice, à moins, ce qui est fort rare, que la force de leur tempérament ne permette de les employer à l'agriculture. Dans ce dernier cas, ceux qui les ont élevés les gardent... Quant aux valétudinaires, les industriels répugnent absolument à les employer, quoiqu'ils puissent sûrement retirer quelque avantage, et leurs malheurs et leurs infirmités qui devraient parler en leur faveur les privent au contraire de l'intérêt qu'ils méritent. Ainsi ils restent à l'hospice où ils végètent tristement dans un établissement privé de tous moyens de développer leur corps et de leur donner un métier; ils deviennent même incapables de comprendre. L'oisiveté produisant toujours la paresse d'abord et tous les vices qui s'y attachent ensuite... ». Et l'auteur de la lettre ne peut s'empêcher de préconiser une solution à ce lamentable état de choses : « ...Il faudrait créer, comme cela a lieu dans la généralité des départements, une maison d'asile au chef-lieu pour recevoir jusqu'à leur majorité les enfants abandonnés qui, par leur faible santé ou leur infirmité, ne peuvent se livrer à un travail continu. Il y aurait dans cette maison de bienfaisance des maîtres ouvriers qui donneraient des états à ces malheureux, états suivant la demande de leur constitution et de leur caractère. A leur majorité ces enfants seraient rendus à la société, à même de gagner leur vie. Tant que cette mesure ne sera pas prise dans la Dordogne, le service des enfants trouvés appartenant à des hospices comme le nôtre sera toujours dans l'état le plus déplorable. « L'hospice de Nontron gardera

toujours un lot plus ou moins important d'enfants trouvés dont certains sont « restés n'ayant pas trouvé à les placer », ou à cause de leur santé des plus déficientes : « nous avons dans le moment 7 enfants à l'hôpital : 4 teigneux, un idiot et deux valétudinaires ».

L'administration ne s'intéresse pas au sort des enfants uniquement par sentiments humanitaires, à plusieurs reprises elle réclame des « états des enfants trouvés mâles de 11 ans à 24 ans » en particulier pendant les guerres napoléoniennes. Elle veut en effet des tableaux précis avec l'âge, l'adresse et les capacités physiques en vue d'une éventuelle conscription. Une circulaire de 1813 dispose même que « tous les enfants mâles qui n'ont pas été retirés par leurs parents avant l'expiration de leur dixième année ne pourront leur être rendus qu'à la charge de les présenter à la première réquisition qui pourrait en être faite pour le service de la marine ou pour celui de la guerre ». C'était là assurément une incitation supplémentaire pour les parents à « reconnaître » au plus tôt leur enfant.

L'état civil de Nontron enregistre en effet plusieurs de ces « reconnaissances ». Par exemple : « Marie, reconnue par M Miles Daltor, directeur des impôts indirects ». Sicaire Tambourin est légitimé lors du mariage de ses parents à Nontronneau. Le registre des enfants trouvés signale, lui, 34 reconnaissances. Il indique même un enfant « retiré » et reconnu par sa famille le jour même où on l'avait exposé à l'hospice ! Nous trouvons aussi des recherches d'enfants « dans l'intérêt de les faire réhabiliter dans leur état civil » ou parce que tel enfant « est réclamé par celle qui lui a donné le jour » ou même par sa première-nourrice « qui offre de rembourser une partie des frais avancés par le département ».

Enfin, sur 493 enfants, le registre en mentionne 167 « décédés ». Ainsi près de 34 % sont morts dans leurs 10 premières années. Et sur ces 167, 105 n'ont même pas atteint l'âge d'un an ! Cette proportion en rapport avec la mortalité infantile de l'époque ne pouvait sans doute qu'être augmentée par la situation de ces enfants abandonnés.

VI. — QUI ASSURAIT LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS TROUVÉS ?

C'est le département qui, au nom de l'Etat, prend en charge, du moins en principe, les enfants trouvés. Mais il ne semble

pas le faire avec la plus grande générosité. Dès 1792 « le mois de nourrice est porté provisoirement à 7 F ». Puis une circulaire de l'an IX établit ce salaire comme suit : « pour la première année de l'enfant : 6 F par mois; — de 2 à 7 ans : 7 F; — pour la 8^e année : 6 F; — pour la 9^e : 4 F; — et de 10 à 12 ans : 2 F par mois ». Et un arrêté préfectoral de l'an XIII limita « la pension aux gardiens d'enfants jusqu'à 9 ans accomplis à moins d'infirmité ». Après cet âge les nourrices peuvent les garder à leurs frais ou les remettre aux hospices qui « doivent s'efforcer de les placer à la campagne ou en apprentissage ».

Les hospices sont souvent obligés de faire des avances et en 1817, le département devra encore à celui de Nontron 126 F 37 au titre des enfants trouvés, et cela pour l'exercice de 1809 ! L'administration départementale distingue très soigneusement les enfants « mis au nombre de ceux abandonnés pour être nourris aux frais de l'Etat » de ceux qui, à cause de leur âge ou situation familiale, doivent « être mis à la charge des hospices ». Ainsi le préfet signale un enfant « qui se trouve, par suite de la condamnation du père, livré à la commisération publique », et il ajoute : « Je remarque que cet enfant qu'on avait dit être âgé de 6 ans aura 9 ans le 18 septembre prochain, il ne peut donc être mis au nombre de ceux abandonnés et il doit être placé comme orphelin ou enfant de parents indignes à la charge exclusive de l'hospice de Nontron ». En 1826, on diminue encore le salaire des nourrices. Et alors que la législation générale accorde la prise en charge départementale jusqu'à 12 ans, la Dordogne ne va que jusqu'à 10 ans. De plus, « il est notoire que le salaire des nourrices est plus fort dans les départements voisins que dans celui de la Dordogne ». Dans ce dernier il sera même réduit un moment à partir de 8 ans, ce qui fait « que la somme de 2 F par mois est d'une modicité ridicule ». Enfin le règlement des salaires est souvent en retard, et parfois de plusieurs mois. Ce qui donne lieu à de nombreuses et fréquentes réclamations de la part de ces malheureuses nourrices qui sont généralement dans le besoin. Ce retard engendre aussi des abus extrêmement graves, « les nourrices en majeure partie dans le plus grand besoin et fatiguées des voyages multipliés... il s'est établi une espèce de monopole très fâcheux : elles négocient à vil prix les certificats de vie qui doivent leur faire toucher leur modique salaire et des spéculateurs peu délicats reçoivent de ces malheureuses des remises du tiers ou du quart de ce qui leur revient ». On comprend dans ces conditions que parfois les nourrices se fassent rares ou bien ramènent

prématurément l'enfant à l'hospice. Et ce dernier se doit de faire face.

A cause des enfants trouvés, l'ordonnateur de l'hospice de Nontron aura souvent de graves problèmes avec son budget. Il multiplie les appels et rappels au sous-préfet, au préfet pour obtenir des règlements plus rapides et plus justes des « états de ces enfants ». Parfois il réclame à des particuliers. C'est ainsi qu'un administré du maire de Nontronneau est sommé « de rembourser les dépenses auxquelles a donné lieu le nommé Troubadour Sicaire, admis comme enfant trouvé et reconnu aujourd'hui par lui comme lui appartenant ». Un autre moyen de n'être pas asphyxié par l'afflux des enfants, c'est d'obtenir du préfet d'en transporter un certain nombre à Périgueux, autorisation qui sera demandée plusieurs fois par l'hospice de Nontron. Une des grandes préoccupations des administrateurs de l'hospice est de voir la fonction première de leur établissement, qui est de recevoir les malades pauvres de la commune, compromise par ce problème des enfants trouvés. Car si ces derniers continuent d'affluer, « les malheureux vieillards ou infirmes qui reçoivent à l'hospice les secours demandés par leur position seraient absolument privés de cet avantage; ce qui changerait la destination donnée à l'établissement par son fondateur ». Et on se plaint que « les revenus de l'hospice sont ainsi absorbés et au-delà par ces enfants abandonnés ».

Cette situation semble avoir empiré encore après la suppression du tour en 1835, malgré le sentiment du préfet qui « ne comprend pas que cette suppression ait pour résultat une augmentation de dépenses pour l'hospice. Lorsque le nombre des enfants diminue, dit-il, tous les mois, les dépenses intérieures ne peuvent augmenter ». Mais tel n'est pas l'avis des administrateurs : « L'hospice a plutôt perdu que gagné et voici comment : les nourrices mal rétribuées pour des enfants avancés en âge trouvaient autrefois un dédommagement en prenant des nouveaux-nés et elles gardaient les anciens, tandis qu'aujourd'hui elles n'ont plus cette facilité parce que les frais de voyage à Périgueux les épouvantent. Elles remettent alors à l'hospice ceux dont la rétribution n'est que de deux francs par mois ». L'hospice, n'ayant plus de tour, ne recevait plus ces nouveaux-nés mieux payés qu'il fallait chercher à Périgueux.

Bientôt, un douloureux cas de conscience va se poser aux administrateurs. « Il faut ou renvoyer les malades ou refuser les enfants trouvés ou mettre l'ordonnateur en état de faillite ». Devant ce choix impossible et aussi devant le silence de l'autorité, les administrateurs adressent cette dernière lettre au pré-

fet en octobre 1840 : « Nous venons quoique à regret remettre entre vos mains les modestes mais importantes fonctions que vous nous aviez confiées ». Et en post-scriptum : « M. Dusolier se trouvant à Paris dans le moment comme membre de la Chambre des députés partage la manière de voir de ses collègues, membres de la commission de l'hospice, et enverra probablement sa démission particulière à M. le Préfet ».

CONCLUSIONS

Ce qui frappe en premier lieu, c'est l'importance numérique des enfants trouvés en Nontronnais durant cette période. En est-il de même dans les autres arrondissements de la Dordogne ? Une statistique, même élémentaire, tirée des registres de naissances de leur chef-lieu, devrait permettre de répondre à cette question.

Les causes de ce phénomène social sont sans doute multiples. Mais il semble bien que, pour ceux du moins qui « reprenaient » leur enfant à 12 ans ou à l'occasion d'un « mouvement », son abandon apparaissait comme un moyen de bénéficier de l'assistance de l'Etat.

Enfin, il est assez surprenant de constater qu'un peu plus de cent ans après, cette pratique si importante des enfants trouvés n'ait laissé aucun souvenir dans les populations. Et pourtant, à la fin du XIX^e siècle, certains avaient encore une conscience aiguë de ce phénomène et de son importance. Témoins ces réflexions de Ribault de Laugardière parues en 1888 : « L'hospice de Nontron... muni d'un tour... c'était une véritable pépinière de travailleurs et un préservatif contre la dépopulation des campagnes. Mais le tour a été supprimé en 1835 et remplacé par les secours plus ou moins moraux et dispendieux accordés aux filles mères, mises ainsi dans la nécessité de dévoiler leur honte et de s'y habituer. Sans insister sur cette sorte de prime à l'inconduite, nous ne pouvons nous empêcher, à notre époque d'entreprises coloniales, de songer à ce que serait, par exemple, notre colonie d'Afrique si, depuis cinquante ans, et avec l'ancien système, on eut transporté en Algérie tous nos enfants trouvés !... ».

Au contraire du « réalisme » de cet auteur, « Sans Famille » pouvait passer comme un conte merveilleux du monde de notre enfance. Et cette brève étude sur les enfants trouvés du Nontronnais pourrait peut-être donner un peu plus de réalité au roman d'Hector Malot.

Robert BOUET.

VARIA

A PROPOS des tableaux donnés par l'Etat à la Cathédrale Saint-Front de Périgueux

M. Jean Secret a publié au *Bulletin* de 1978, p. 185, une liste provisoire des tableaux donnés par l'Etat aux églises du Périgord dans le courant du XIX^e siècle. Nous publions ci-dessous la nomenclature des tableaux donnés à Saint-Front vers 1840 puis dévolus au Musée du Périgord en vertu des lois de séparation et entrés dans ses collections en avril 1910 :

1 — **La Résurrection de Lazare** (H. 4,92, L. 3,60), par August van den Berghe, élève de Girodet. Signé et daté de 1840. Transféré à l'église Saint-Martin avec la toile suivante pour y être accroché dans la salle d'exercices du Séminaire. Dans la chapelle du Musée, mauvais état (Inv. B 1343).

2 — **Le Christ au sépulcre ou l'Evanouissement de la Vierge** (H. 4,55, L. 3,60), par Nicolas-Auguste Hesse, peintre d'histoire successeur de Delacroix à l'Institut. Signé et daté de 1838. Dans la chapelle du Musée, mauvais état (Inv. B 1344).

Une autre version de ce tableau en plus petit format (H. 1,17, L. 0,90) fut exposée au Salon de 1845, déposée en 1897, à l'église de Condat (commune de Fumel, Lot-et-Garonne) et récupérée en 1976 par le Musée du Louvre.

3 — **Martyre de sainte Julitte** (H. 3,22, L. 2,60) par Pierre-Louis Delaval, élève de Girodet. Signé et daté de 1830-31. Toile roulée en réserve, au Musée (Inv. B 1345).

4 — **Le Christ en croix entre saint Jean, la Vierge et Madeleine** (H. 3,90, L. 2,75), par Pierre-Louis Delaval. Toile roulée en réserve, au Musée (Inv. B 1346).

5 — **Saint Pierre marchant sur les eaux** (H. 2,80, L. 2,15), par Jacques-Emile Lafon. Ce tableau valut à l'artiste une médaille d'or de 3^e classe au Salon de 1843 (voir *B.S.H.A.P.*, 1972, p. 14, n° 7). Dans la chapelle du Musée, mauvais état (Inv. B. 1347).

6 — **La Vocation de saint Front**, par Henri-Joseph de Forestier, élève de David, 1^{er} prix de Rome en 1813. Daté de 1831. Dans la chapelle du Musée, mauvais état (Inv. B 1349).

Michel SOUBEYRAN.

SOMMAIRE DU TOME CV

Conseil d'administration et Bureau	3
Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Janvier	4
Février	7
Mars	9
Avril	81
Mai	83
Juin	85
Juillet	169
Août	170
Septembre	172
Octobre	241
Novembre	243
Décembre	245
Compte de gestion du Trésorier (Pierre AUBLANT)	12

ARTICLES DE FOND

BEAUCHAMPS (Jean). Travaux effectués à Saint-Front de Périgueux dans la confession Sud	43
BECQUART (Noël). La crise du sucre en Dordogne sous le Premier Empire : tentatives de produits de remplacement	278
BOUET (Robert). Les enfants trouvés en Nontronnais pendant la 1 ^{re} moitié du XIX ^e siècle	291
CHEVILLOT (Christian). Le 2 ^e Age du Fer au Musée du Périgord : le mobilier de la grotte sépulcrale des Ormes à Javerlhac	52
— et GAUSSEN (D ^r Jean). Une fosse du Bronze final III b sur le site préhistorique de Solvieux (Saint-Louis-en-l'Isle)	196

COCULA (Anne-Marie). Utopie et aménagement du territoire : un projet de désenclavement du Périgord au XVIII ^e siècle	264
DELLUC (Brigitte et Gilles). Les anneaux rocheux aurignaciens des abris Blanchard et Castanet à Sergeac	248
GAUSSEN (D ^r Jean). Voir CHEVILLOT (Christian).	
GOMET (J.-B.). Une chapelle oubliée : la chapelle Saint-Jean, à Hautefort	16
HIGOUNET-NADAL (Arlette). Le bourg du Saint à Périgueux, note de topographie médiévale	46
LACOMBE (Claude). Les gravures pariétales anthropomorphes de l'abri du Fayard, commune de Campagne ..	175
LAGRANGE (Jacques). Sur les origines de la photographie à Périgueux	224
PENAUD (Guy). Un franc-maçon périgourdin : Eugène Le Roy	69
SADOUILLET-PERRIN (Alberte). Sur quatre thèses de théologie soutenues en Sorbonne au XVIII ^e siècle	36
SECRET (Jean). Tableaux donnés par l'Etat aux églises périgourdines (XIX ^e siècle)	185
— Sur un plan de l'amphithéâtre de Vésone levé en 1821 par de Mourcin	270
TILHARD (Jean-Louis). La céramique sigillée du Musée du Périgord : catalogue des vases moulés	88
VALETTE (Jean). Note sur l'état des églises de Salignac et de Toulgou, son annexe, en 1686	31
— Note sur la reconstruction de l'église de la Rouquette vers 1780-1781	191
— Une source de l'histoire du Périgord : la sous-série E - Terriers des Archives de la Gironde	284

VARIA

BECQUART (Noël). Accroissements des Archives de la Dordogne en 1977	75
— Sur un Ordre de Saint-Hubert créé en 1728	167
DELLUC (Brigitte et Gilles). Une croix historiée à Tursac	236
SADOUILLET-PERRIN (Alberte). Sur une thèse de théologie soutenue à Périgueux	239
SAINT-CYR (D ^r Louis). Une famille bergeracoise aux Antilles : les Deville, ancêtres de Maine de Biran ..	165
SECRET (Jean). Note sur les fresques de l'église de Trémolat ..	231
SOUBEYRAN (Michel). A propos des tableaux donnés par l'Etat à la cathédrale Saint-Front de Périgueux	306

NECROLOGIE

Jean Maubourguet, par Jean SECRET	77
---	----

ILLUSTRATIONS

Clé de voûte de 1662, à Saint-Germain-et-Mons	5
Plan sommaire du château d'Hautefort	23
Hautefort, vue d'avion	28
Plan de l'église de Salignac en 1686	32
Plan de l'église de Toulgou en 1686	34
Quatre thèses de théologie soutenues par Christophe de Beaumont	37, 39-41
Plan des travaux effectués à Saint-Front de Périgueux dans la confession Sud	44
Plan de situation du bourg du Saint dans le Périgueux médiéval	48
Grotte sépulcrale des Ormes, à Javerlhac, et son mobilier : situation	53
pot ovoïde peigné	56
vase de type « balustre »	58

fonds de pots ou de jarres	60-61
cols de pots et jarres	62
poinçon ou pendeloque en os	64
bracelets creux en bronze	66
Demande de diplôme maçonnique pour Eugène Le Roy	73
Vases moulés gallo-romains du Musée du Périgord	99-108, 121-130, 143-152
Abri du Fayard à Campagne :	
plans de situation	176-177
coupe	178
gravures anthropomorphes	180, 182-183
Site préhistorique de Solvieux à Saint-Louis-en-l'Isle :	
plan de situation	197
plan d'ensemble	198
écuelles et jattes	200-201, 203-204
écuelle carénée et vase globulaire	205
pot globulaire	206
tessons ornés et jeton perforé	208
cols de pots	209-210
décors de pots (cordons digités)	211-212
cols et fonds de formes hautes	214
fonds de pots et écuelles	215
mini-écuelle carénée	216
Modèles de portraits réalisés par un ancien photographe de Périgueux	225, 227
Enseigne de B. Mazy, horticulteur et photographe à Périgueux	229
Eglise de Trémolat :	
plan	232
fresques	233, 235
Croix historiée de Tursac	236, 237
Anneaux rocheux des abris Blanchard et Castanet :	
anneaux et cupules	250
pierres d'attache	255
blocs gravés et anneaux	257, 260
Plan de l'amphithéâtre de Vésone (1821)	271

ERRATA 1978

Page 6 : Lire aux « Admissions » GORIA et non GORDA.

Page 13 : Rétablir ainsi à la rubrique des dons et subventions :

Majorations bénévoles de cotisations	1.518
Subvention du Ministère de la Culture	650
Subvention du Conseil général de la Dordogne	600

Page 23 : Le plan reproduit est tiré du livre d'Emile Gavelle, **Hautefort et ses seigneurs** (Lille, 1934, 3^e éd.) par autorisation de M. Emile Gavelle, fils de l'auteur. On aperçoit à droite, en surajouté, l'emplacement de la chapelle Saint-Jean.

Page 27 : vers le milieu, lire « restaurant Goujon » au lieu de « Goujou ».

Pages 101 à 107, 121-122, 125, 128 à 130, 143 à 150 et 152 : L'indication des planches a sauté ou est peu visible, on la replacera en-dessous des figures comme aux pages 99 et 100.



NOTE IMPORTANTE

à MM. les Sociétaires

Le Bureau se voit dans l'obligation de majorer comme suit les cotisations et abonnements pour 1979 (voir en page 2 de couverture) :

Titulaires :

France et Outre-Mer	40 F
Etranger	45 F

Abonnés :

Particuliers	45 F
Collectivités	50 F

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	10
Additions et corrections à l'Armorial du Périgord, par le Cte de Saint-Saud	15
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud	20
La Dordogne militaire. Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible)	2
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	10
Escaliers de logis périgourdins, par Dannery	20
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX ^e siècle, par Fournier de Laurière	15
Topographie agricole de la Dordogne, an IX, d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet	20
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol. (tome II épuisé)	40
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Laviolle, 1 brochure	3
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet	20
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960)	25
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964, du Bulletin)	30
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	10
Monographie des places et des rues de Bergerac, par Robert Coq	18
Inventaire de l'Iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret	5
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface par J. Secret	20
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart	5
Les églises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues, par Jean Secret	15
Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédits avec commentaires. Edition originale, 1.100 exemplaires numérotés	80

On peut se procurer à la Société :

La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette	12
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire	10
Le ministre Pierre Magne, par Joseph Durieux, 2 vol.	70

**CES PRIX SONT MAJORES DE 10 % POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES
À LA SOCIÉTÉ**

Les ouvrages sont adressés - franco - sur simple commande, accompagnée de son montant. Les ouvrages retirés directement au siège de la Société bénéficient d'une remise de 10 %.